



Parc Interrégional du Marais Poitevin  
2 rue de l'église / 79 510 Coulon  
Tél. 05 49 35 15 20 / Fax. 05 49 35 04 41  
[correspondance@parc-marais-poitevin.fr](mailto:correspondance@parc-marais-poitevin.fr)  
[www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)

# Atlas communal du patrimoine naturel de la commune des Magnils-Reigniers

Année 2011



## **Remerciement :**

- A l'équipe du conseil municipal des Magnils-Reigniers qui a porté sa candidature auprès du Parc Interrégional du Marais Poitevin en 2010 pour la réalisation de cet atlas et plus particulièrement à Mme Jeanne-Marie Pasquier, maire de la commune et son adjoint M Honoré Simonneau.
- A la LPO Vendée et au Conservatoire Botanique de Brest, pour la transmission des données d'observation enregistrées sur la commune au cours des dernières années et pour leur disponibilité et leur aide.
- A M. Minier, président de la fédération de chasse de la commune, pour l'entretien qu'il nous a accordé et les nombreuses informations dont il nous a fait part sur les mammifères.

## **Ont contribué à la réalisation de ce document :**

- Coordination : Dominique Giret, responsable du pôle agriculture environnement, Parc interrégional du Marais poitevin
- Rédaction-animation-terrain : Odile Cardot, chargée de mission environnement, Parc interrégional du Marais poitevin et Julie Meryet, stagiaire master 2 Gestion de la Biodiversité, Université Paul Sabatier (31)
- Points d'écoutes Ornithologiques : Alain Texier, Parc interrégional du Marais poitevin
- Inventaire piscicole : Philippe Gauthier, Parc interrégional du Marais poitevin
- Capture des Chiroptères : Julien Sudraud, LPO Vendée et Alain Texier, Parc interrégional du Marais poitevin
- Prospections Amphibiens : Anais Réthoré, stagiaire au Parc interrégional du Marais poitevin
- Coordination cartographique : Pierre Guillermin, Parc interrégional du Marais poitevin
- Inventaires floristiques : Guillaume Thomassin, Conservatoire Botanique National de Brest

## L'Atlas communal du patrimoine naturel :

### Un outil d'aide à la décision pour les communes

Le parc interrégional du Marais poitevin a lancé en 2010 un programme intitulé « Atlas communal du patrimoine naturel ». Ce programme établit pour chaque commune un recensement de la faune, de la flore et des habitats naturels présents sur son territoire. Le document rassemble au final tous les éléments propres au patrimoine naturel et devient un véritable outil d'aide à la décision, complémentaire des documents d'urbanismes. Il est assorti d'une conférence et d'un poster pédagogique.

### Pourquoi un Atlas communal du patrimoine naturel ?

Le but de l'atlas est d'apporter à la commune une connaissance précise de son patrimoine naturel : connaissance des milieux naturels, des espèces et des périmètres réglementaires de protection et d'inventaires.

Pour une plus grande clarté, les résultats sont synthétisés sous forme cartographique. Les cartes commentées sont situées dans une première partie et sont suivies de fiches descriptives sur les espèces, les milieux et les réglementations en vigueur.

La commune peut ainsi utiliser l'atlas en tant que :

- *Outil d'aide à la décision, complémentaire des documents d'urbanisme*

Les élus et aménageurs peuvent s'appuyer sur l'atlas pour prendre en compte le milieu naturel lors de l'élaboration des documents d'urbanismes (type PLU), des remembrements ou d'autres aménagements (déviations routière, projets de lotissements...).

- *Outil de protection du milieu naturel et proposition de mesures de gestion*

La réalisation de l'atlas fait ressortir les zones d'intérêts sur une commune, mais également les menaces pesant sur ces sites. Afin de pouvoir transmettre ce patrimoine aux générations futures, le Parc peut aider les communes à préserver ces sites en les accompagnant dans la recherche de financements, le montage de projets ou encore par un appui technique.

- *Outil de concertation entre les acteurs concernés*

L'atlas peut servir de base pour les discussions entre les élus, les agriculteurs, les chasseurs et tous les usagers du territoire.

- *Outil d'aide à la détermination des périmètres des zones humides (SAGE)*

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux prévoient un recensement des zones humides (hors Zone Humide du Marais poitevin) sur leur territoire par les communes. Ce recensement étant notamment basé sur le caractère humide de la végétation, la carte des habitats naturels, basée sur la flore observée, fournit ainsi une première indication sur l'humidité de la zone.

## **Réalisation :**

Le travail sur l'atlas se découpe en 4 phases principales :

1. La synthèse des données existantes

Regroupement et analyse de données anciennes recueillies auprès de personnes et organismes ressources et de la municipalité.

2. Les prospections de terrain

Sur la base de protocoles scientifiques, inventaire des espèces et détermination des habitats naturels de la commune.

3. La cartographie

Synthèse cartographique des habitats naturels sur la commune.

4. Le diagnostic écologique

Analyse des cartes et des données écologiques afin de faire ressortir les zones d'intérêt environnemental sur la commune.

## **Rendu :**

Le document se présente en deux volets :

- Le diagnostic écologique de la commune avec les cartes et les enjeux
- Des fiches pédagogiques sur les espèces, les milieux naturels et la réglementation en cours.

Une conférence auprès des habitants.

Un poster pédagogique.

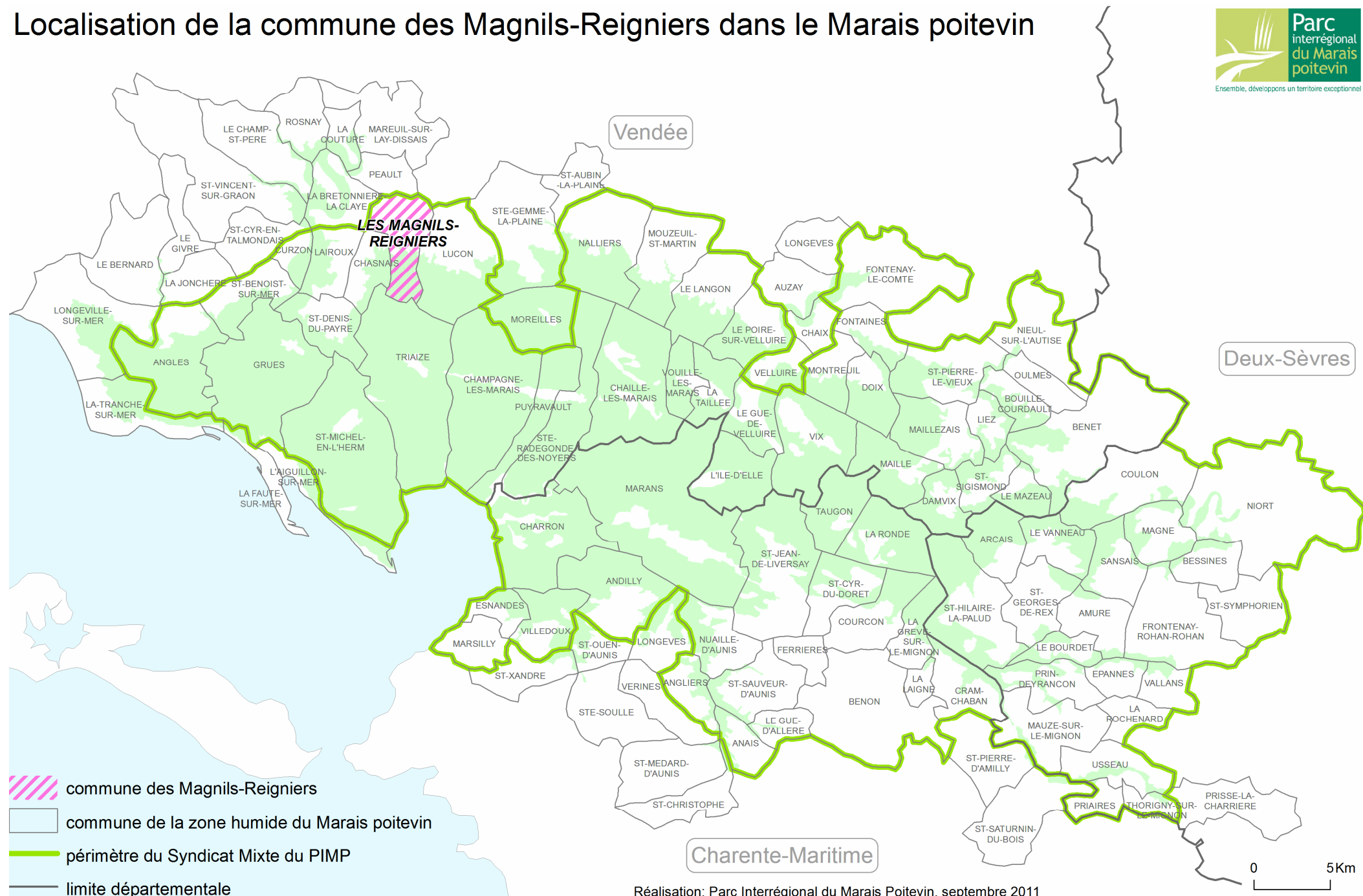
## SOMMAIRE

<b>L'Atlas communal du patrimoine naturel</b>	<b>3</b>
<b>Description du territoire de la commune au moment de la réalisation de l'atlas</b>	<b>6</b>
Particularités de la commune	
<b>Représentation cartographique de la commune</b>	<b>7</b>
Périmètres de protection et d'inventaires existants	7
Occupation du sol et milieux naturels	8
Les haies et leur intérêt écologique	10
Les espèces remarquables de la commune	11
Les milieux remarquables	28
<b>Les enjeux prioritaires</b>	<b>29</b>
<b>Conclusion</b>	<b>34</b>
<b>Annexes</b>	<b>35</b>
<b>Fiches techniques</b>	<b>53</b>

## La commune des Magnils-Reigniers

Les Magnils-Reigniers est une commune qui se situe dans le sud de la Vendée, au Nord Ouest du Marais poitevin. Elle compte une population de 1 506 habitants appelés les Manillais et s'étend sur une superficie de 18 km<sup>2</sup>. Le sud de la commune est occupé par une grande prairie humide : le communal. Au Nord, s'étend une plaine calcaire cultivée. On trouve également sur cette commune des boisements humides et calcicoles. Les habitants sont regroupés dans le bourg des Magnils-Reigniers et dans le village de Beugné l'Abbé au sud.

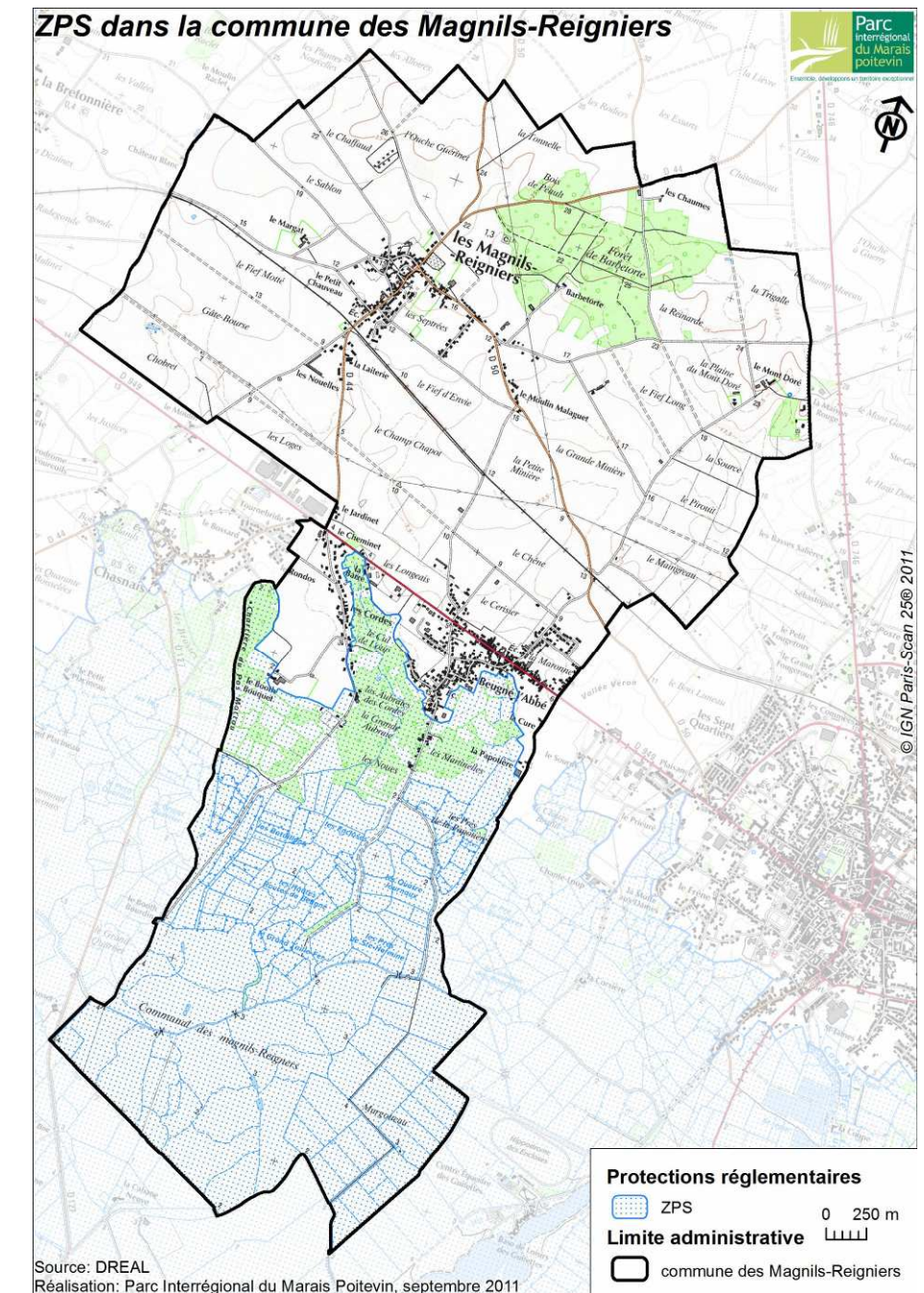
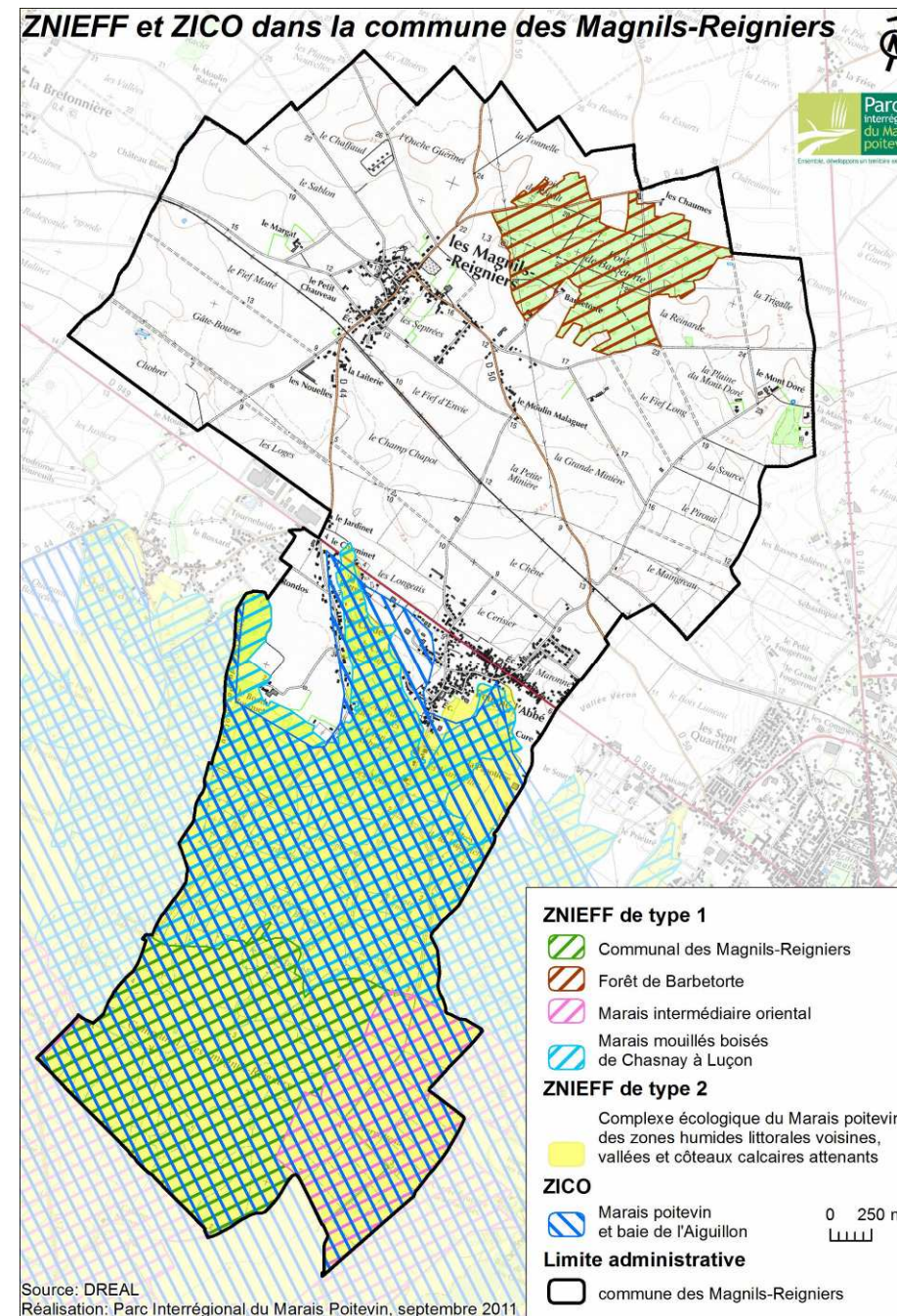
### Localisation de la commune des Magnils-Reigniers dans le Marais poitevin



## Périmètre de protection et d'inventaires existants sur la commune :

→ Plusieurs périmètres d'inventaires et de protection existent déjà sur la commune des Magnils-Reigniers :

- **Le site Natura 2000** du Marais poitevin
- > **ZPS** (« Zone de Protection Spéciale »)
- **4 ZNIEFF de type I** (« Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique » à enjeux localisés)
- **Une ZNIEFF de type II** (« Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique » à enjeux élargis à une grande zone)
- **Une ZICO** Marais poitevin et baie de l'Aiguillon (« Zone d'Importance de Conservation pour les Oiseaux »)



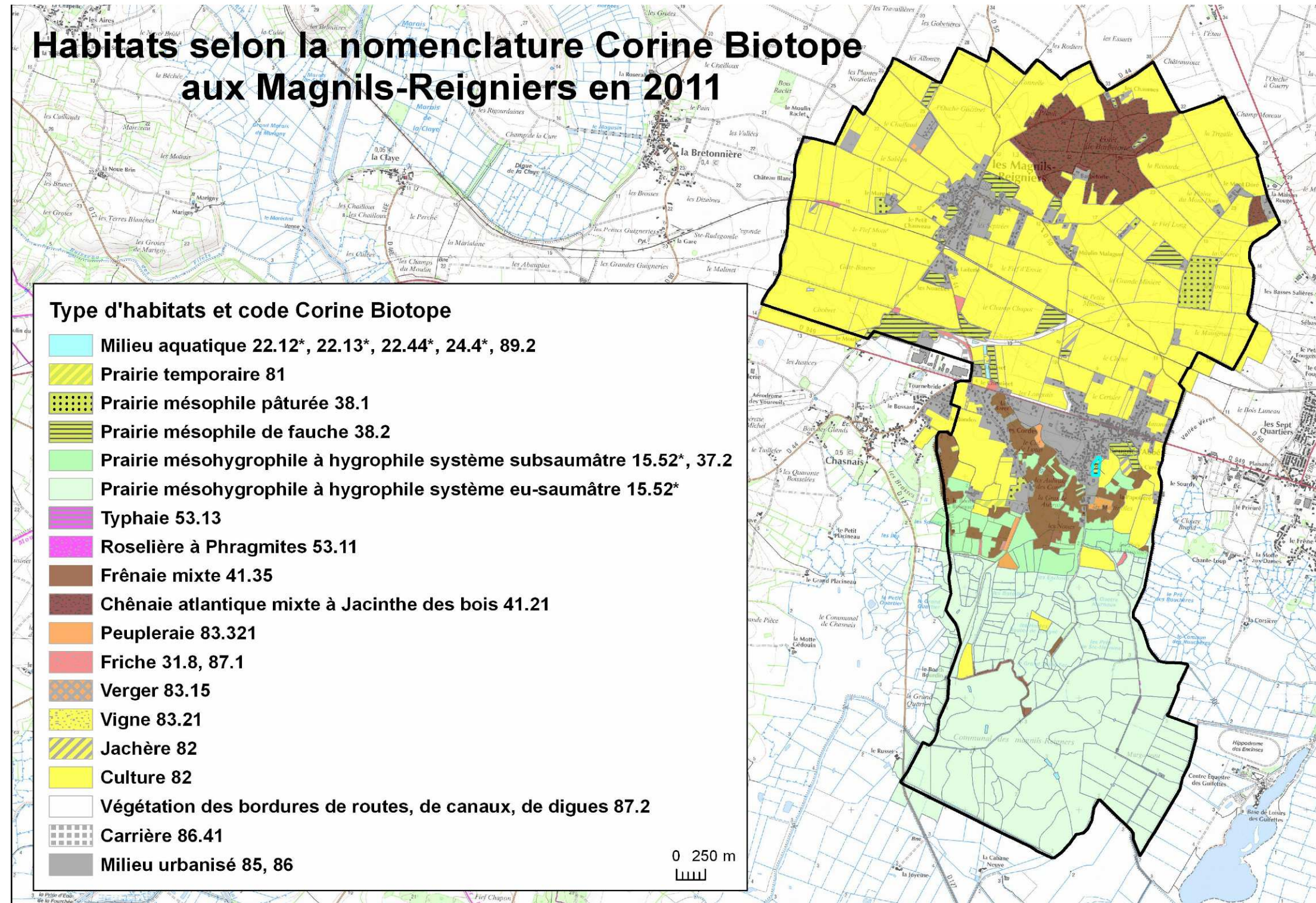
## Occupation du sol et Habitats Naturels :

> La carte de l'occupation du sol et des habitats naturels résulte de relevés de terrain réalisés entre les mois de mai et de juillet 2011.

La nomenclature des habitats naturels utilisée est la nomenclature européenne « Corine Biotope » qui attribue à chaque type de milieu naturel un code numérique.

Les habitats naturels pour lesquels est ajouté un astérisque sont des habitats d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats (1992) pour lesquels sont désignés les sites Natura 2000 en Europe. La commune des Magnils-Reigniers est concernée par le site Natura 2000 au niveau du marais communal.

Les habitats d'intérêt communautaire présentent en plus du code Corine un code Eur15. Ceux qui présentent deux astérisques sont « prioritaires », en termes de rareté et d'enjeu de protection.



## Description des habitats naturels inventoriés sur la commune des Magnils-Reigniers :

### ➤ 4 habitats d'intérêt communautaire :

- **Les prairies sèches de fauche (code Corine 38.2 et code Eur 15 : 6510)**

Prairies sèches sur sol calcaire fauchées et riches en fleurs

- **Les prairies mésohygrophiles à hygrophiles sub-saumâtres et eu-saumâtres (code Corine 15.52 et code Eur 15 : 1410)**

Ces prairies présentent une double spécificité : la salinité et la variation d'hygrophilie qui confèrent à ces prairies une richesse biologique forte.

- **Les Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes (code Corine 44.4 et code Eur 15 : 91F0)**

Forêts riveraines des cours moyens des grands fleuves, inondées seulement lors des grandes crues, à haute diversité spécifique.

- **Les cours d'eau (code Corine 24.4 et code Eur 15 : 32.60) et canaux**

### ➤ 11 autres habitats :

- **Les chênaies atlantiques mixtes à jacinthe des bois (code Corine 41.21)**

Forêts atlantiques mixtes caractérisée par une strate arborescente hétérogène.

- **Les peupleraies (code Corine 83.321)**

Plantations de peupliers.

- **Les prairies mésophiles pâturées (code Corine 38.1) et temporaires (code Corine 81)**

Prairies sèches sur sols calcaires de plaines temporaires ou pâturées.

- **Les Typhaies (code Corine 53.13)**

Formations de Massettes (*Typha latifolia* et *Typha angustifolia*) tolérantes à des périodes prolongées de sécheresse et à la pollution.

- **Les roselières à Phragmites (code Corine 53.11)**

Formation à roseaux (*Phragmites australis*).

- **Les friches (code Corine 31.8)**

Formations pré et post-forestières, qui peuvent se présenter sous forme herbacée, arbustive ou arborée (espaces abandonnés).

- **Les vergers (code Corine 83.15)**

Espaces plantés en fruitiers domestiques

- **Les vignes (code Corine 83.21)**

Parcelles plantées en rang de vignes

- **Culture et jachère (code Corine 82)**

Grandes parcelles de champs cultivés

- **Végétations des bords de route (code Corine 87.2)**

Flore spontanée, rudérale ou champêtre créant des corridors écologiques

- **Les villages (code Corine 85/86)**

Habitations, fermes et jardins accueillant oiseaux, amphibiens et petits mammifères

## Les haies :

Un inventaire du réseau de haies a été réalisé sur la commune. Seules les haies naturelles, non horticoles, ont été recensées. Pour chaque haie, différents critères ont été renseignés lors des journées de terrain et ont permis d'attribuer une note à la haie. Cette note reflète la valeur écologique de la haie.

### Critères retenus :

- Typologie de la haie
- Nombre d'espèces
- Type d'entretien
- Présence ou non de trouées
- Connectivité
- Largeur de la haie
- Largeur de la lisière

La méthodologie complète d'appréciation des haies figure en Annexe 3.

Une haie rend de nombreux services à son environnement, c'est pourquoi on peut parler de valeur écologique de celle-ci. Elle draine, filtre l'eau et maintient un microclimat favorable au développement des espèces. Elle a un impact positif au niveau du sol qu'elle consolide. Elle joue le rôle de brise vent, produit du bois et fournit de l'ombre au bétail. Enfin, elle constitue un corridor vert qui favorise le déplacement des animaux sauvages.

Sur la commune, un réseau de haies est présent, mais il serait intéressant de renforcer ce maillage en plantant de nouvelles haies qui permettraient de connecter les différents milieux entre eux.



## Les espèces remarquables de la commune :

### La Flore :

Le suivi de la diversité floristique s'est appuyé sur les compétences du Conservatoire Botanique de Brest et sur des relevés de végétation mis en place par le parc entre les mois de mai et juillet 2011 sur l'ensemble de la commune.

La compilation de ces données nous a permis de dénombrer la présence de 435 espèces végétales sur la commune (Cf. Annexe 2 : liste complète). Cette diversité importante s'explique par la diversité de milieux présents aux Magnils-Reigniers (boisements, communal, plaine) et par la présence de la zone humide. Sur ces 435 espèces, 28 sont patrimoniales et parmi ces 28, 18 sont hygrophiles ou mésohygrophiles et se développent dans le communal.

### Le communal :

Avec ces 243 ha, le communal des Magnils-Reigniers est l'un des plus grands. La composition et la dynamique des cortèges floristiques présents sur cette grande prairie vont être influencées par la salinité, l'hygrométrie et le pâturage. Le sel, notamment, va induire la présence d'une flore spécifique et d'intérêt communautaire. De plus, des sillons creusés par l'océan à l'époque du golfe des Pictons aboutissent à la formation d'un microrelief se présentant sous la forme suivante :

- **baisses** : les parties les plus basses qui restent en eau le plus longtemps. Celles-ci vont être caractérisées par une plante protégée au niveau national : la Renoncule à feuilles d'ophioglosse et par l'Œnanthe fistuleuse.

- **belles** : les parties les plus hautes. Celles-ci vont être caractérisées par le Carex divisé et le Ray-grass anglais.

- **zones intermédiaires**. Elles sont caractérisées par le Plantain corne-de-bœuf et le Jonc de Gérard qui est également une espèce indicatrice de milieux saumâtres.



Renoncule à feuilles d'ophioglosse © PIMP



Laïche divisée © PIMP



Jonc de Gérard

## Etude Symbiose (2007) – Extraits :

Les abords des abreuvoirs sont constitués de ceintures d'hélophytes intéressantes (Butome, Rubanier, Oenanthe aquatique, Rorippe amphibie, Eleocharis des marais...), lorsque les berges ne sont pas accessibles dans leur totalité aux animaux. Par ailleurs, trois abreuvoirs accueillent des stations d'Etoile d'eau au niveau des zones d'accès au bétail.

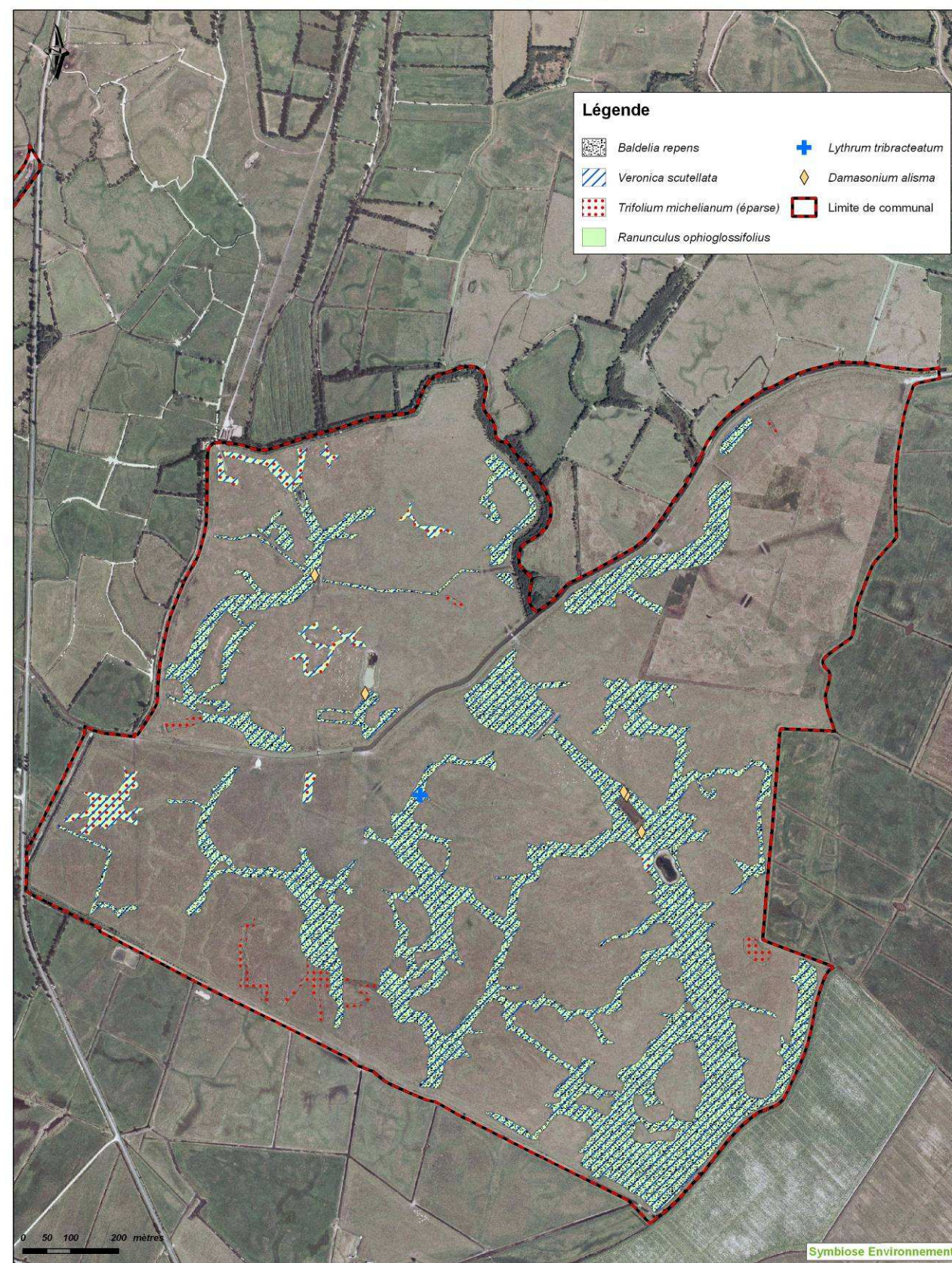
Le long du Bot Bourdin, le Jonc glauque occupe le bourrelet de curage d'une manière assez dense par endroit.

Sur le communal des Magnils, il y a de remarquables formations de taches salées à Jonc de Gérard, Orge maritime, Lepture raide, Vulpin bulbeux, Spergulaire maritime, Plantain corne de cerf et même Puccinellie maritime, notamment sur le communal nord, mais également vers le parc de contention.

Les baisses en eau peuvent présenter jusqu'à 50 cm de profondeur et sont par endroits très larges. Elles sont composées de Glycérie flottante, d'Agrostide stolonifère, d'Oenanthe fistuleuse, de Flûteau fausse renoncule, de Véronique à écusson, de Jonc articulé, de Menthe pouillot de Trèfle fraise, Renoncule rampante, Renouée persicaire, Rorippe amphibie, Gaillet debile, Trèfle fraise, Oseille agglomérée et Oseille crépue, Eleocharis des marais, de Renoncule à feuilles d'Ophioglosse et de Trèfle de Micheli au contact avec les zones mésohygrophiles.

Sur les belles, la strate de graminées et de Laiche divisée est bien développée et le Trèfle maritime et le Trèfle résupiné sont assez abondants, dénotant une situation mésohygrophile supérieure. Par endroits de vastes formations à Jonc de Gérard et au Lepture raide apparaissent.

**Fig. 11 : Localisation des espèces protégées et remarquables**  
Communal des Magnils-Reigniers



### ► *Plantes protégées*

***Damasonium alisma***, L'Etoile d'eau est présente en faible densité en quatre endroits distincts du communal. Trois stations se situent au niveau des approches d'abreuvoirs accessibles au bétail et une au niveau d'un passage de franchissement d'une baisse (en eau, avec des mottes de végétation affleurantes et de la terre nue).

***Lythrum tribracteatum***. Un seul pied très développé, de Salicaire à trois bractées est présent au niveau d'un passage empierré au dessus d'une baisse, dans la partie centrale du communal.

***Ranunculus ophioglossifolius***. La Renoncule à feuilles d'Ophioglosse est présente assez régulièrement dans les baisses, sa densité reste variable, de faible à bonne.

***Trifolium michelianum***. Le Trèfle de Micheli est assez fréquent, situé au niveau supérieur des baisses, ou dans des baisses qui s'assèchent rapidement. Des stations importantes sont situées dans les zones basses entre le bot Bourdin et le dispositif expérimental.

### ► *Autres plantes intéressantes*

***Baldellia repens***. Le Flûteau fausse renoncule est remarquablement abondant dans les baisses, notamment celles de la partie centrale.

***Veronica scutellata***. La Véronique à écusson occupe les fonds de baisses humides et en eau, en compagnie du Flûteau fausse Renoncule, de la Renoncule flammette et de la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse.

***Centaurea calcitrapa***. La Centaurée chausse-trappe reste peu développée sur le communal des Magnils. Il y a notamment quelques pieds vers le parc de contention.

***Puccinellia maritima***. La Puccinémie maritime est la graminée qui constitue les mizottes. (Baie de l'Aiguillon). Cette plante pousse sur les vases salées. Elle se rencontre également dans les marais arrière littoraux et indique une présence de sel dans le sol. Elle a été observée sur le communal des Magnils au niveau d'une grande tache salée au nord.



**Etoile d'eau** © Eliane Deat



© Alain texier



**Salicaire à trois bractées** © Eliane Deat



© Eliane Deat



**Trèfle de Micheli** © Eliane Deat

## Remarques

Il serait intéressant de suivre la station de Salicaire à trois bractées, afin de voir si elle se maintient et également de prospecter plus spécifiquement les autres secteurs favorables en juillet.

Il faut prendre soin des stations d'Etoile d'eau existantes autour des abreuvoirs, en cas de curage et limiter au maximum les empierrements des approches.

D'une manière générale, les abreuvoirs creusés dans les marais sont des milieux intéressants à plus d'un titre (amphibien, insectes et flore...), certains communaux n'en possèdent pas. Pour les communaux concernés c'est une valeur écologique ajoutée et il faut garantir leur bon fonctionnement écologique. Les curages doivent être faits en respectant les berges et les abords, certaines parties peuvent être maintenues avec une végétation d'hydrophyte et d'hélophyte pour garantir leur rôle de biotope et assurer le maintien de leurs richesses biologiques. Les empierrements doivent être limités au maximum, car ils modifient considérablement le milieu de vie des espèces végétales.

## Inventaires du Conservatoire Botanique National de Brest :

### Végétations aquatiques, prairies humides et boisements humides

Ces végétations sont essentiellement représentées dans le communal et les zones humides (boisements et prairies) situées à son contact. Certains boisements sont relativement jeunes : soit spontanés et issus de l'abandon de la gestion d'anciennes prairies, soit reconvertis en peupleraies plus ou moins entretenues. Ce sont les boisements les plus anciens qui sont les plus intéressants sur le plan floristique, frênaies abritant entre-autres *Festuca gigantea* ou *Populus nigra*.

Le secteur le plus remarquable est probablement le communal en lui-même. Ce dernier, bien connu des botanistes, ayant fait l'objet de plusieurs études, n'a pas été à nouveau prospecté en 2011, du fait du nombre assez important de données relativement récentes dont nous disposons. *Euphorbia palustris*, indiquée dans les prairies qui bordent le communal dans sa partie nord-est a cependant été recherchée en 2011, sans être revue. Le communal abrite certaines espèces assez fréquentes dans le Marais poitevin, néanmoins intéressantes, comme *Damasonium alisma* et *Ranunculus ophioglossifolius*. Les très rares *Lythrum tribracteatum* et *Iris spuria* subsp. *maritima* sont présents sur le communal.



Iris bâtard © Alain Texier

Lieu-dit	Taxon	Nom vernaculaire	Type d'habitat	Date dernière observation	Source
Communal	<i>Trifolium michelianum</i> Savi	Trèfle de Micheli	Prairie méso-hygrophile	2003	Terrain et biblio : Symbiose, 2007
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Renoncule à feuilles d'Ophioglossse	Prairie inondable	2003	Terrain et biblio : Dulau, 1997 ; Toussaint, 1993
	<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime	Prairie méso-hygrophile piétinée	2003	Terrain
	<i>Galium debile</i> Desv	Gaillet chétif	Prairie inondable	2003	Terrain et biblio : Dulau, 1997 ; Symbiose, 2007 ; Toussaint, 1993
	<i>Bupleurum tenuissimum</i> L. subsp. <i>tenuissimum</i>	Buplèvre menu	Prairie méso-hygrophile à mésophile	2003	Terrain
	<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl. subsp. <i>ranunculoides</i>	Fluteau fausse renoncule	Prairie inondable	2003	Terrain
	<i>Centaurea calcitrapa</i> L.	Centauree chausse-trape	Secteurs très piétinés des prairies mésophiles	2003	Terrain

	<i>Centaurium tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch subsp. <i>tenuiflorum</i>	Petite centaurée	Prairie méso-hygrophile à mésophile	2003	Terrain
	<i>Damasonium alisma</i> Mill.	Etoile d'eau	Ceinture amphibie, piétinée	2007	Biblio : Symbiose
	<i>Inula britannica</i> L.	Inule d'Angleterre		2003	Terrain
	<i>Lythrum tribracteatum</i> Salzm. ex Spreng.		Vase desséchée, piétinée	2007	Biblio : Symbiose, 2007
Les Bataillons	<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl. subsp. <i>repens</i> (Lam.) Á.Löve & D.Löve	Fluteau fausse renoncule	Prairie inondable	2007	Terrain et biblio : Symbiose, 2007
	<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime	Prairie méso-hygrophile piétinée	2003	Terrain
Les Martinelles	<i>Bupleurum tenuissimum</i> L. subsp. <i>tenuissimum</i>	Buplèvre menu	Prairie méso-hygrophile à mésophile	2003	Terrain
	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	Boisement hygrophile	2011	Terrain
	<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais	Mégaphorbiaie	1987	Terrain
	<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime	Prairie méso-hygrophile piétinée	2003	Terrain

La Papotière	<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime	Prairie méso-hygrophile piétinée	2003	Terrain
	<i>Bupleurum tenuissimum</i> L. subsp. <i>tenuissimum</i>	Buplèvre menu	Prairie méso-hygrophile à mésophile	2003	Terrain
	<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais	Mégaphorbiaie	1987	Terrain
	<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Lam.) P.Fourn.	Iris maritime	Prairie mésophile	2011	Terrain et biblio : Dulau, 1997
Les Noues	<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Lam.) P.Fourn.	Iris maritime	Prairie mésophile	2011	Terrain et biblio : Dulau, 1997
	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	Boisement hygrophile	2011	Terrain
le Booth Bourdin	<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime	Prairie méso-hygrophile piétinée	2003	Terrain
	<i>Galium debile</i> Desv	Gaillet chétif	Prairie inondable	2003	Terrain et biblio : Dulau, 1997 ; Symbiose, 2007 ; Toussaint, 1993
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Renoncule à feuilles d'Ophioglossse	Prairie inondable	2003	Terrain et biblio : Dulau, 1997 ; Toussaint, 1993

le Booth Bourdin	<i>Trifolium michelianum</i> Savi	Trèfle de Micheli	Prairie méso-hygrophile	2003	Terrain et biblio : Symbiose, 2007
	<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Lam.) P.Fourn.	Iris maritime	Prairie mésophile	2011	Terrain et biblio : Dulau, 1997
Les Quatre Journaux	<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr.	Potamot dense	Mare, fossé inondé	1986	Terrain
	<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Lam.) P.Fourn.	Iris maritime	Prairie mésophile	2011	Terrain et biblio : Dulau, 1997
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Renoncule à feuilles d'Ophioglossse	Prairie inondable	2003	Terrain et biblio : Dulau, 1997 ; Toussaint, 1993
Les Prés de Sainte-Hermine	<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime	Prairie méso-hygrophile piétinée	2003	Terrain
	<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Lam.) P.Fourn.	Iris maritime	Prairie mésophile	2011	Terrain et biblio : Dulau, 1997
Les Hautes Routes de Beugné	<i>Trifolium ornithopodioides</i> L.	Trèfle pied-d'oiseau	Prairie méso-hygrophile	1992	Biblio : Toussaint, 1993

## Pelouses et boisements thermophiles

La forêt de Barbetorte constitue un autre site remarquable pour la commune concernant la flore. C'est le bois en lui-même, mais surtout ses lisières, à savoir les bords de routes et de chemins ainsi que la ligne à haute tension, qui abritent les espèces calcicoles les plus intéressantes, citées dans le tableau ci-dessous. Ce secteur avait été bien prospecté par Pierre Dupont en 1986 et 1987. Il semble avoir peu évolué depuis cette date puisque les espèces rencontrées à cette époque ont été revues durant la campagne de 2011. Seules *Hyoscyamus niger* et *Lathyrus sylvestris* n'ont pas été observés cette année. En revanche, *Trifolium rubens* et *Galium parisiense* sont des espèces nouvelles pour le site.

Le secteur le plus remarquable se situe sous la ligne à haute tension, qui fait l'objet de mesures de gestion régulières. La gestion est cependant trop espacée dans le temps et une friche s'installe entre deux débroussaillages. Le site pourrait abriter une véritable pelouse calcicole si la fauche était annuelle avec exportation des produits de fauche.

Lieu-dit	Taxon	Nom vernaculaire	Type d'habitat	Date dernière observation	Source
La Plaine du Mont Doré	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Campanula glomerata</i> L. subsp. <i>Glomerata</i>	Campanule agglomérée	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Hyoscyamus niger</i> L.	Jusquiame noire	Lisière forestière calcicole	1987	Terrain
	<i>Inula salicina</i> L. subsp. <i>salicina</i>	Inule à feuilles de saule	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Rosa sempervirens</i> L.	Rosier toujours vert	?	1987	Terrain
	Forêt de Barbetorte	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage	Lisière forestière calcicole	2011
<i>Campanula glomerata</i> L. subsp. <i>Glomerata</i>		Campanule agglomérée	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
<i>Hyoscyamus niger</i> L.		Jusquiame noire	Lisière forestière calcicole	1987	Terrain
<i>Inula salicina</i> L. subsp. <i>salicina</i>		Inule à feuilles de saule	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
<i>Melampyrum cristatum</i> L.		Mélampyre à crêtes	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
<i>Rosa sempervirens</i> L.		Rosier toujours vert	?	1987	Terrain
<i>Galium parisiense</i> L. subsp. <i>parisiense</i>		Gaillet de Paris	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
Forêt de Barbetorte		<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Gaudin	Pâturin à feuilles étroites	Lisière forestière calcicole	2011
	<i>Trifolium rubens</i> L.	Trèfle rouge	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
Bois de Péault	<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh. subsp. <i>niger</i>	Gesse noircissante	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse sauvage	Lisière forestière calcicole	1986	Terrain
	<i>Lithospermum officinale</i> L.	Grémil officinal	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Réglisse sauvage	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Campanula glomerata</i> L. subsp. <i>Glomerata</i>	Campanule agglomérée	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Hyoscyamus niger</i> L.	Jusquiame noire	Lisière forestière calcicole	1987	Terrain
	<i>Inula salicina</i> L. subsp. <i>salicina</i>	Inule à feuilles de saule	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
Bois de Péault	<i>Rosa sempervirens</i> L.	Rosier toujours vert	?	1987	Terrain
	<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh. subsp. <i>niger</i>	Gesse noircissante	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain
	<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse sauvage	Lisière forestière calcicole	1986	Terrain
	<i>Lithospermum officinale</i> L.	Grémil officinal	Lisière forestière calcicole	2011	Terrain

## Les Oiseaux :

L'atlas communal a pu bénéficier d'une liste des espèces présentes aux Magnils-Reigniers, transmise par la LPO Vendée. Elle repose sur des prospections de terrains dont les plus anciennes dates de 1964.

En 2011, des points d'écoute nocturnes ont été réalisés sur la commune des Magnils-Reigniers dans le cadre de l'atlas communal par l'équipe du parc. La méthode utilisée a été celle de la détermination par le chant avec repasse. Cela consiste à émettre à l'aide d'un émetteur un chant auquel les oiseaux présents répondent par des cris pour défendre leur territoire. Ces points nocturnes ont été effectués les 4 mai et 20 juin, entre le crépuscule et minuit (heure à laquelle les rapaces sortent chasser).

Cette méthode a permis de recenser 4 espèces de rapaces nocturnes : la Chevêche d'Athéna, l'Effraie des clochers, la Chouette hulotte et le Hibou moyen-duc et une espèce d'oiseau, l'Œdicnème criard.



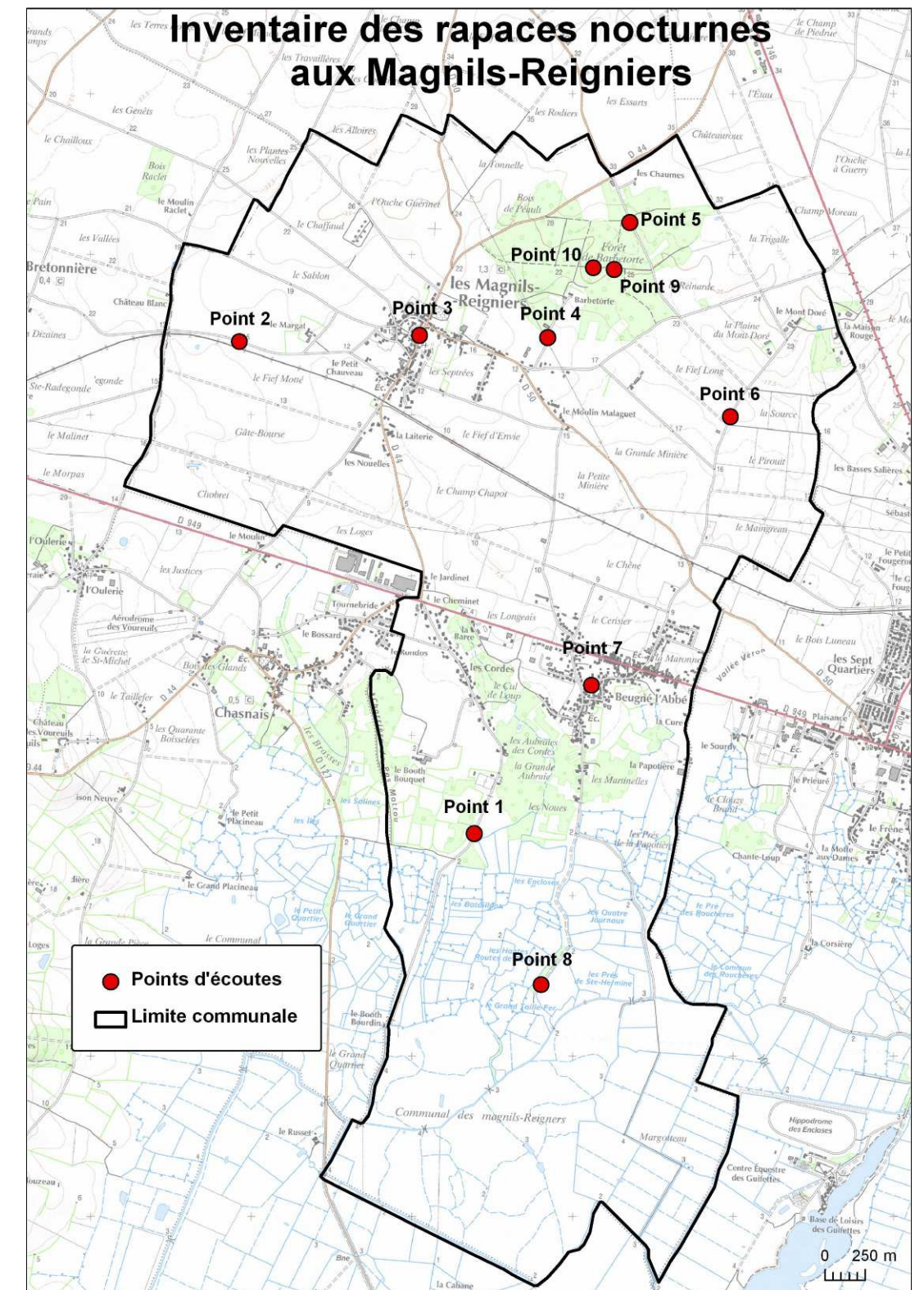
Œdicnème criard



Effraie des clochers

### Points d'écoute

Espèces	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Hibou moyen-duc										20-juin
Chouette chevêche	04-mai	04-mai								
Chouette hulotte	20-juin	20-juin	04-mai						20-juin	20-juin
Chouette effraie	04-mai	04-mai					04-mai			
Œdicnème criard			04-mai							



Au total, les données transmises par la LPO Vendée cumulées à celle récoltées par le PIMP donnent une diversité d'oiseaux de **140 espèces** sur la commune des Magnils-Reigniers. Cette diversité importante s'explique notamment par la présence du communal, milieu très favorable à une avifaune variée. Ce dernier constitue une zone de repos, d'alimentation et de reproduction pour de nombreux oiseaux. On y trouve des espèces qui vont utiliser ce milieu à des fins différentes :

- *Espèces nicheuses* : le communal constitue le domaine de prédilection du **Vanneau huppé** et de l'**Alouette des champs**. Y nichent également le **Chevalier gambette**, la **Barge à queue noire** ou l'**Echasse blanche** qui s'installent sur les bords des canaux et des baisses les plus marquées. Des anatidés comme la **Sarcelle d'été** et quelques canards nichent aussi sur le communal. L'emblématique Guifette noire est décrite en page 21.



Alouette des champs



Echasse blanche

- *Espèces migratrices* : le communal est un site important pour le stationnement des limicoles comme la **Barge à queue noire**. De fin février à mi-mars, on y trouve le **Combattant varié**, le **Bécasseau variables** ou la **Bécassine des marais**, espèce rare et menacée qui est protégée au niveau national et inscrite aux annexes II et III de la Directive Oiseaux. A partir du 15 avril jusqu'au 15 mai, le **Courlis corlieu** s'installe. D'autres oiseaux fréquentent également le site comme la **Cigogne noire**, la **Grande aigrette** ou la **Spatule blanche** qui est une espèce nicheuse assez rare considérée de ce fait comme prioritaire au niveau régional et qui est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.



Barge à queue noire



Bécassine des marais



Spatule blanche

- *Espèces hivernantes* : le communal sert de zone d'alimentation pour les canards hivernants (**Sarcelle d'hiver, Canards souchet...**) en hiver et au début du printemps. Le **Vanneau huppé** et le **Pluvier doré** y séjournent également en hiver, la quiétude du site constituant un facteur déterminant dans la présence de ces deux espèces.



Vanneau huppé



Sarcelle d'été

Il se rattache donc à ce communal une richesse ornithologique très importante.

On trouve également des espèces très intéressantes au niveau de la plaine agricole avec notamment :

- **l'Outarde canepetière** : cette espèce est en voie d'extinction, protégée au niveau nationale et inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats. Elle a été observée en 1989 sur le communal.
- **l'Œdicnème criard** : c'est une espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Elle est présente sur la commune des Magnils-Reigniers, dans les plaines agricoles de la commune. Il est nicheur et fait son nid à même le sol



Outarde canepetière



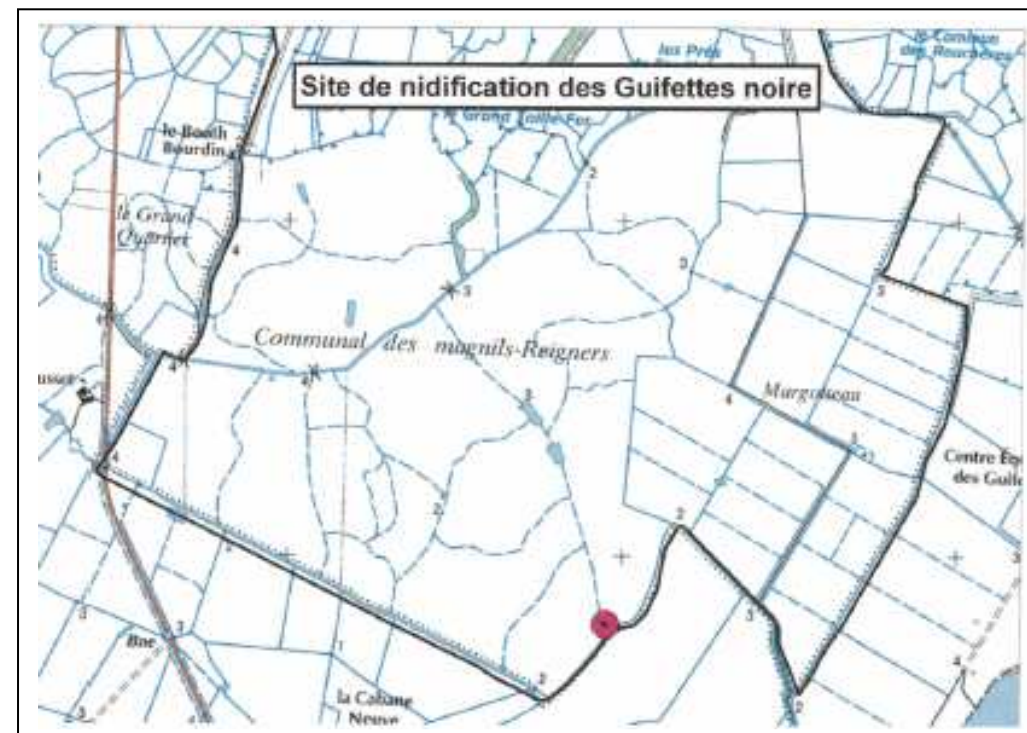
Œdicnème criard

## La Guifette noire :

Le statut de la Guifette noire dans le Marais poitevin est particulièrement précaire. C'est une espèce rare et menacée inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et classée « En Danger » sur les listes rouges de France et de Pays de la Loire. Elle niche au Sud du communal des Magnils-Reigniers qui accueille 20% des Guifettes noires nicheuses du Marais poitevin. Depuis 2005, elle se répand sur le communal. Le critère déterminant pour cette espèce semble être un niveau d'eau constant dans les baisses, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juillet, où elle est cantonnée. Elle utilise les plantes submergées des baisses pour nicher.



Guifette noire © Alain texier



Baisse propice à la nidification des Guifettes © Alain texier



Nid de Guifette © Alain texier



Enclos de protection © Alain texier

## Les Mammifères :

Un entretien avec M.Minier, président de la fédération de chasse des Magnils-Reigniers ainsi que le Plan de gestion des Magnils-Reigniers (2006-2012) ont permis de dénombrer 18 espèces de mammifères sur la commune. Cf. Liste ANNEXE 5.

Quatre de ces espèces sont protégées au niveau national :

La **Loutre d'Europe** est une espèce qui est devenu rare et emblématique à l'échelle européenne. Elle figure à l'annexe II de la Directive Habitats et elle fait partie à ce titre des espèces qui justifient la désignation du site Natura 2000 du Marais poitevin. En effet, le Marais poitevin est resté l'un des derniers bastions de la Loutre d'Europe en France, même s'il est constaté aujourd'hui, sur le territoire national, une recolonisation de l'espèce dans plusieurs régions.

Devenue nocturne, elle est très discrète et ce sont ses épreintes (excréments) et ses empreintes qui nous confirment sa présence. Les épreintes sont caractéristiques par leur forme, leur odeur et leur localisation. Sur la commune des Magnils-Reigniers, la loutre a été observée le plus souvent et le plus régulièrement au niveau des vannes du Margotteau, dans le communal.

Le maintien de cette espèce repose sur la ressource en proie (poissons, amphibiens, petits mammifères...) dont elle se nourrit et sur le maintien de buissons ou bosquets denses épineux et ronciers le long des cours d'eau. Ces refuges lui servent à se reposer et à aménager sa « catiche » où elle élèvera ses jeunes. Les boisements humides constituent aussi des secteurs de tranquillité. Le maintien de la loutre dans le communal des Magnils-Reigniers est directement lié à la capacité de maintenir un niveau d'eau convenable dans le marais communal.

La **Genette**, le **Hérisson d'Europe** et l'**Ecureuil roux** sont également des espèces protégées au niveau national. Ces dernières, comme la loutre, fréquentent le marais communal.



Loutre d'Europe © Odile Cardot



Epreinte de Loutre © Alain texier



La Genette



L'Ecureuil roux



Le Hérisson d'Europe

On trouve également deux espèces introduites qui sont considérées comme des nuisibles : le **ragondin** et le **rat musqué**.

Le ragondin, introduit en France pour sa fourrure, est arrivé dans le Marais poitevin dans les années 70. C'est un herbivore pur qui détériore les berges en creusant ses terriers et cela a un impact négatif sur la richesse du milieu. Aujourd'hui, on essaie de maintenir les populations à travers des campagnes de lutte pour éviter qu'elles ne deviennent plus importantes.

Le rat musqué, quant à lui, est beaucoup plus discret et moins dérangeant vis-à-vis des terriers. C'est un omnivore qui va particulièrement apprécier les herbiers aquatiques et en faire une consommation importante. Il a donc un impact négatif sur les populations autochtones des cours d'eau.

#### Autres mammifères :

- belette
- Blaireau européen
- Campagnol amphibie
- Chevreuil européen
- fouine
- Lapin de garenne
- lérot
- Lièvre d'Europe
- martre
- putois
- Renard roux
- Sanglier
- Taupe d'Europe



**Chevreuil européen**



**Lièvre d'Europe**

#### Les chauves souris :

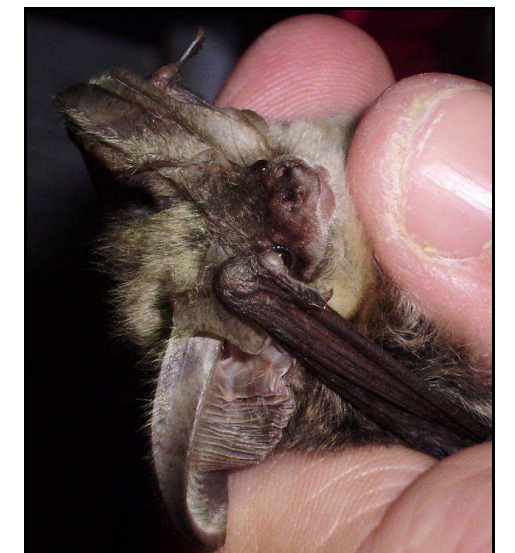
Une prospection Chiroptères a été mise en place par le parc, aidé de Julien Sudraud de la LPO Vendée, dans la forêt de Barbetorte le 4 juillet 2011. Des filets japonais ont été dressés le long de couloirs de chasse (au niveau de voûtes formées par la végétation) afin de capturer des chauves souris pour qu'elles soient identifiées et ensuite relâchées. Deux espèces différentes ont été capturées aux Magnils-Reigniers :

le **Murin moustache** et l'**Oreillard gris**.

De plus, des données récoltées par la LPO Vendée attestent de la présence de la **Pipistrelle commune**, de la **Barbastelle** et du **Murin à oreilles échancrées**.



**Murin à moustaches**©J.Meryet



**Oreillard gris**©J.Meryet

## Les reptiles et les amphibiens :

Nous n'avons pas de données sur les reptiles lors de l'enquête de 2011. Seules des observations aléatoires sont spécifiées dans le plan de gestion des Magnils-Reigniers : Vipère aspic, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine et Couleuvre à collier. Ces données ne sont pas exhaustives.

Amphibiens : de nombreuses espèces étaient encore recensées en 2005 par Alain Thomas mais à cette époque il n'y avait pas la présence de l'Ecrevisse de Louisiane.

Triton palmé : Importante population présente dans tous les milieux aquatiques : fossés de bordure, baisses et abreuvoirs.

Pélodyte ponctué : Très importante population surtout dans la partie Sud et Sud-est du communal. Dans les « baisses » du Sud et du Sud-ouest du nid de cigogne : jusqu'à 1 chanteur pour 10 m<sup>2</sup>.

Crapaud commun : uniquement au Nord, à l'entrée Nord-ouest et dans le fossé de limite Est.

Rainette verte : Belle population, fossés de bordure notamment au Sud-ouest du communal, abreuvoirs et plus rarement les « baisses » comme près de l'entrée Nord-est.

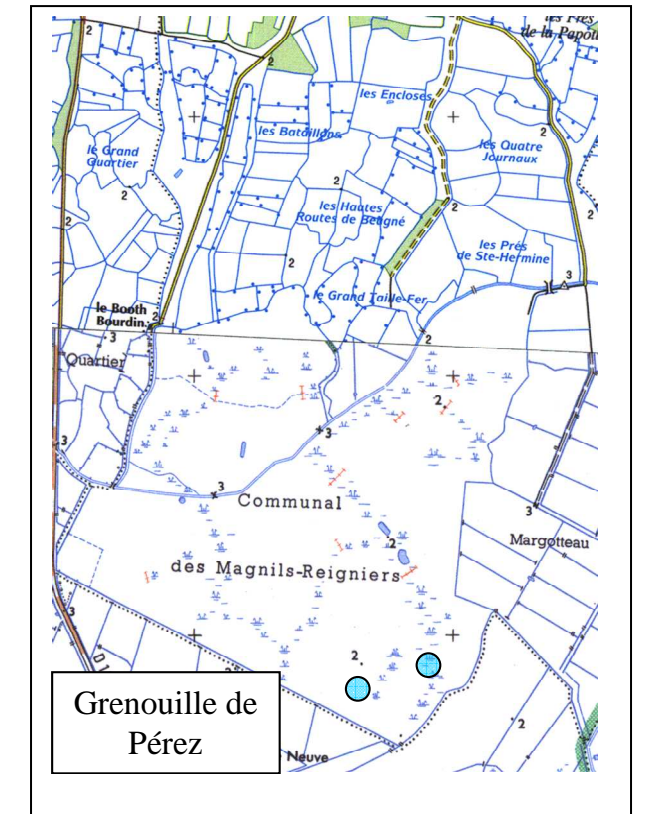
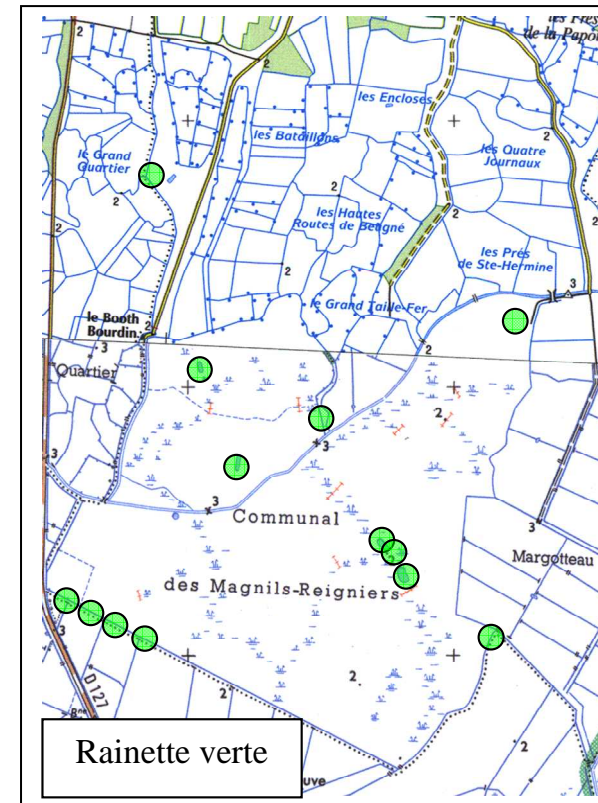
Grenouille verte : Largement répandue dans tous les milieux aquatiques du marais communal.

Grenouille de Pérez : partie Sud du marais communal, notamment dans la « baisse » de l'angle Sud-est.

Espèces	Abreuvoirs	Baisses	Fossés
Triton palmé	X	X	X
Pélodyte ponctué	X	X	-
Crapaud commun	-	-	X
Rainette verte	X	X	X
Grenouille verte	X	X	X
Grenouille de Pérez	-	X	-

Répartition par type de milieux aquatiques des amphibiens du marais communal des Magnils-Reigniers – printemps 2005 – A.Thomas

Les prospections de 2011 ont montré que le milieu est envahi par l'Ecrevisse de Louisiane et aucun amphibien n'a été trouvé sur le communal. Dans la forêt limitrophe du communal, deux grenouilles agiles ont été vues et quelques grenouilles vertes entendues. Il y a donc eu une dégradation du milieu avec, en peu de temps, une diminution très importante des populations d'amphibiens. Cf. ANNEXE 6.



Plans de localisation des espèces en 2005 – Le Triton palmé, le Pélodyte ponctué, la Grenouille verte sont répartis largement et donc non cartographiés – Alain Thomas



Rainette verte © A.Texier-PIMP



Pélodyte ponctué © M.Vaslin

## Les poissons :

Un inventaire piscicole a été réalisé en 2007 et 2009 sur le Booth Bourdin, en bordure du communal, dans le cadre du réseau Anguille Marais Poitevin.

Ce réseau a été mis en place en 2002 avec le Cemagref de Bordeaux et l'Onema.

Il s'agit de procéder à un inventaire par pêche électrique sur 50m de station isolée par des filets dans la deuxième quinzaine du mois de mai.

Les résultats « bruts » sont présentés ci-dessous :

	2007	2009
Anguille	X	X
Brochet	X	X
Carassin	X	
Epinoche		X
Gambusie	X	
Poisson chat	X	X
Perche commune	X	
Perche soleil	X	
Tanche	X	
Ecrevisse de Louisiane	X	X
<b>nb total espèces</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

Les résultats mettent en évidence plusieurs points :

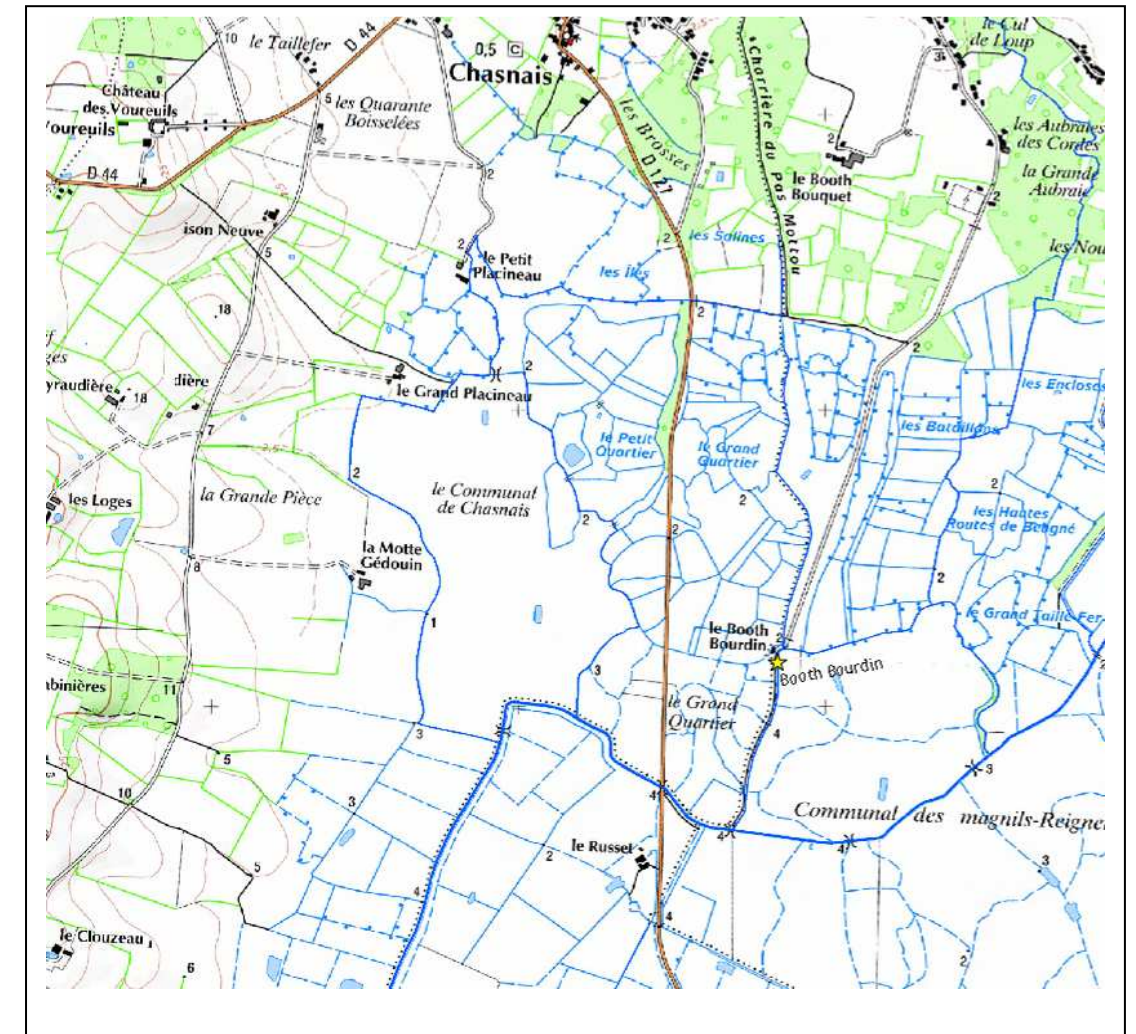
- une diminution de la diversité en nombre d'espèces (9 en 2007 et 5 en 2009).
- une diminution du nombre d'anguilles (de 17 à 4)
- l'apparition de l'Ecrevisse de Louisiane
- augmentation du nombre de Poissons chats

En 2007, la station présentait une végétation aquatique riche, une eau claire et une diversité piscicole relativement abondante.

En 2008, l'Ecrevisse de Louisiane est apparue sur la station. Son activité abondante contribue à l'augmentation de la turbidité, à la disparition de la végétation et des autres espèces (larves d'insectes, poissons, grenouilles,...).

En 2009, les relevés effectués ont mis en évidence une disparition de la végétation aquatique, une augmentation de la turbidité et la diminution du nombre d'espèces piscicoles notamment. Malheureusement, cette station est la parfaite illustration des dégâts occasionnés par l'apparition de l'Ecrevisse de Louisiane et aucune mesure de lutte contre l'espèce existe actuellement.

Sophie Der Mikaélian le 06/07/2010



Anguille européenne © PIMP

## Les crustacés:

### *L' Ecrevisse de Louisiane Procambarus clarkii*

Cette espèce invasive très productive (2 reproductions annuelles possibles et jusqu'à une production de 2T/ha/an) a un impact négatif sur l'ensemble de la faune aquatique (Aestuaria, 2005).

Les densités constatées surtout dans les « baisses » peuvent être énormes avec plusieurs dizaines de jeunes individus au mètre carré.

Les Ecrevisses de Louisiane fournissent une ressource trophique importante et nous avons pu constater des rassemblements d'oiseaux de différentes espèces se nourrissant exclusivement de cette écrevisse (Héron cendré, Aigrette garzette, Héron garde bœuf, Crabier chevelu, Cigogne blanche, Ibis sacré, Mouette rieuse, Guifette noire, Guifette moustac). Par ailleurs le Héron pourpré et la Loutre d'Europe consomment aussi l'Ecrevisse de Louisiane, qui pour la loutre est peut être devenue, sur la basse vallée du Lay, une de ses proies principales au vue des épreintes trouvées.

Le développement de cette espèce introduite est préoccupant pour les Amphibiens dont les populations sont déjà affaiblies par les problèmes de gestion de l'eau (qu'ils soient d'origines naturelles ou du fait de l'Homme).

### *Lepidurus apus*

*Lepidurus apus* est un Crustacé branchiopode de la famille des Triopsidaé (Keilhack 1909). Les branchiopodes sont des crustacés primitifs qui ont peu évolué depuis le Permo-Trias et qui vivent dans les milieux aquatiques temporaires. Ils ont développé la capacité de résister à l'assèchement de leurs milieux de vie par la résistance de leurs œufs à la dessiccation. En quelque sorte les œufs sont une écophase de vie ralentie. L'assèchement leur est même devenu nécessaire (Defaye, Rabet et Thiéry, 1998).

La découverte en 2005 (AThomas) de populations de *Lepidurus apus* est une information majeure et dénote une fois de plus la valeur biologique remarquable du marais communal. La présence dans le milieu peut être notée de janvier à juin mais principalement de février à avril. La durée de vie est de 4 à 6 mois. L'espèce est répandue dans toute l'Europe.

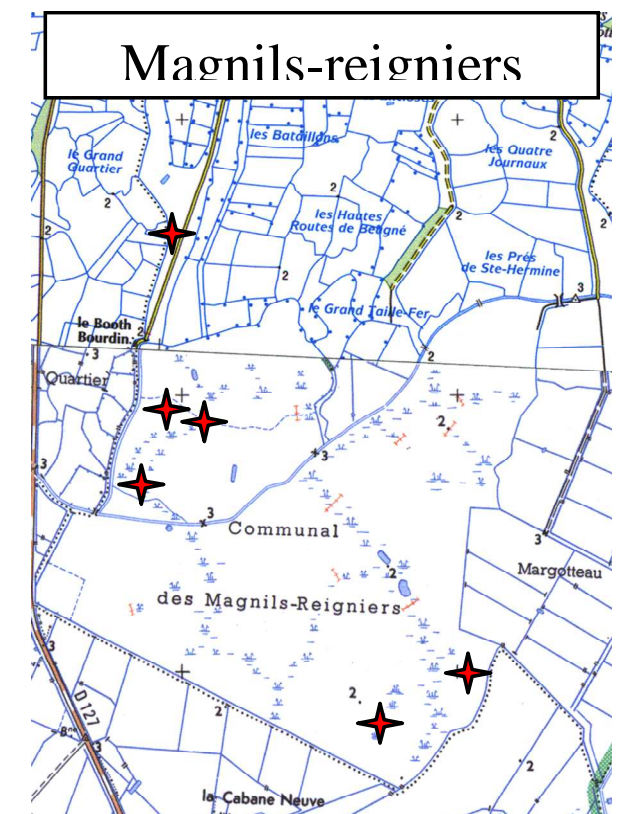
32 individus ont été recensés aux Magnils-Reigniers en 2005. Tous se trouvaient dans les « baisses » avec une profondeur d'eau de 5 à 25 centimètres, toujours dans des secteurs avec de nombreux Pélodytes ponctués.



Ecrevisse de Louisiane



*Lepidurus apus* © A.Thomas



Stations de *Lepidurus apus*, 2005

## Les insectes :

### *Les coléoptères :*

Un travail réalisé en 20045 sous la Direction de Pierre Cantot (INRA de Lusignan) a fait apparaître 157 « groupes de coléoptères » (Cf ; Annexe 10). Ce terme indique qu'au moins 157 espèces sont présentes dans le communal des Magnils-Reigniers, mais que ce nombre est bien inférieur à la réalité car la liste établie comporte des individus identifiés seulement au genre ou à la famille.

### *Les papillons d'ejour :*

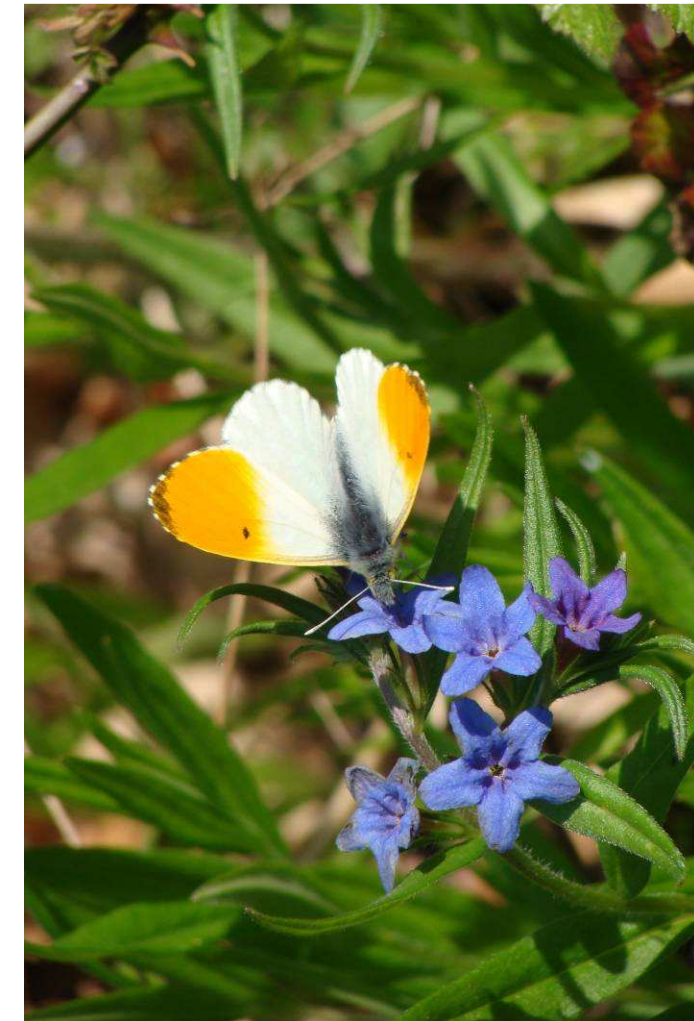
16 espèces de papillons de jour ont été inventoriées lors des prospections en 2011 Cf. Liste ANNEXE 9.

### *Les odonates :*

20 espèces d'odonates ont été inventoriées lors des prospections de 2005 sur le communal par Alain Thomas. Cf. ANNEXE 7.

### *Les orthoptères et alliés :*

20 espèces d'orthoptères ont été inventoriées lors des prospections d'Alain Thomas sur le communal en 2010. Cf. ANNEXE 8.



Aurore © Julie Meryet



Sympetrum striolatum © Odile Cardot



Calopteryx © Odile Cardot



Mante religieuse

## Les milieux remarquables :

En fonction des habitats naturels présents, des espèces protégées, des statuts de protection et d'inventaire en place (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000) plusieurs secteurs présentent un intérêt particulier :

- **européen à national :**

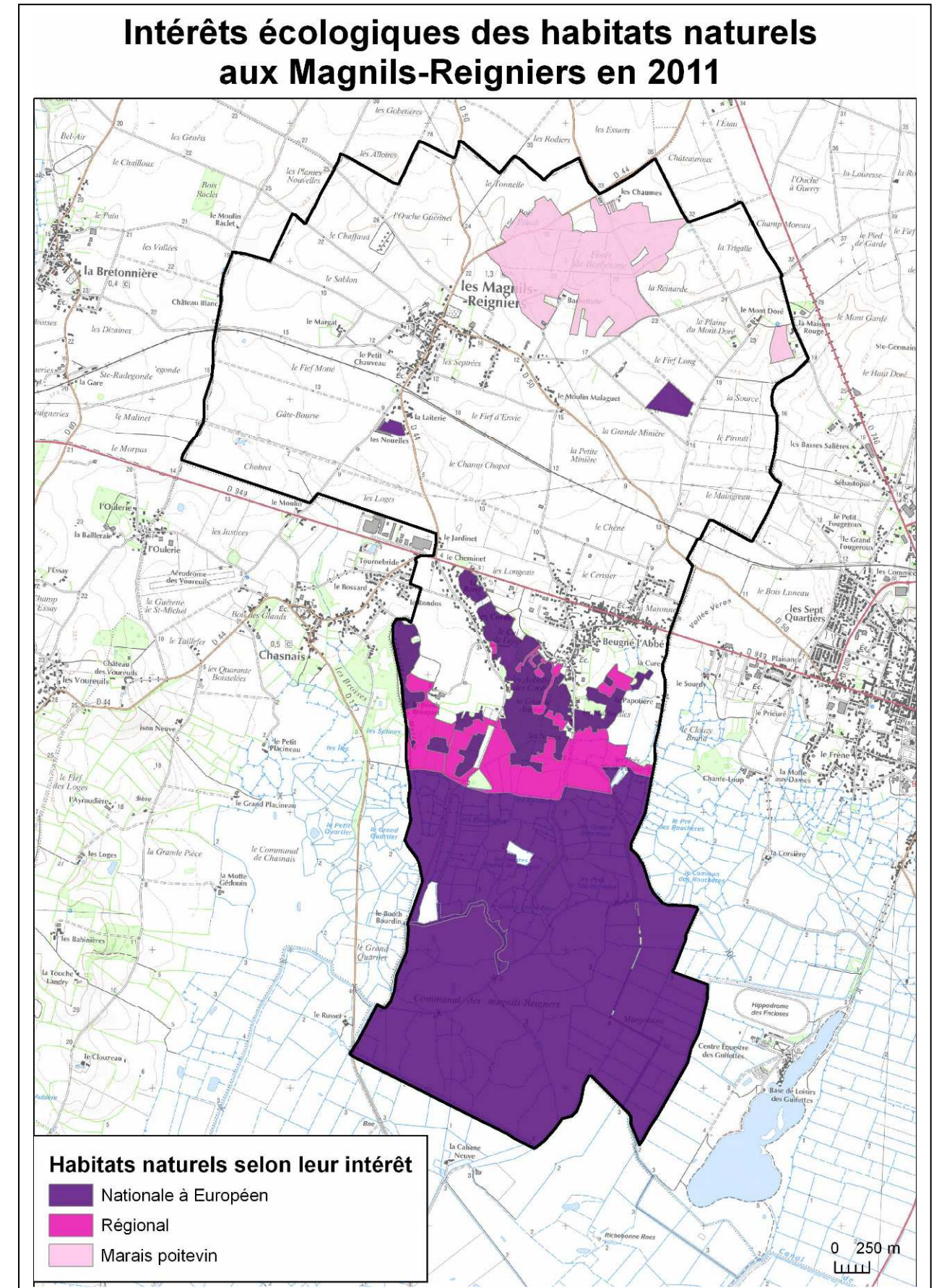
Les prairies thermo-atlantiques eu-saumâtres  
Les frênaies mixtes  
Les prairies mésophiles de fauche

- **régional :**

Les prairies sub-saumâtres

- **pour le Marais poitevin :**

Les chênaies mixtes



## Les enjeux prioritaires :

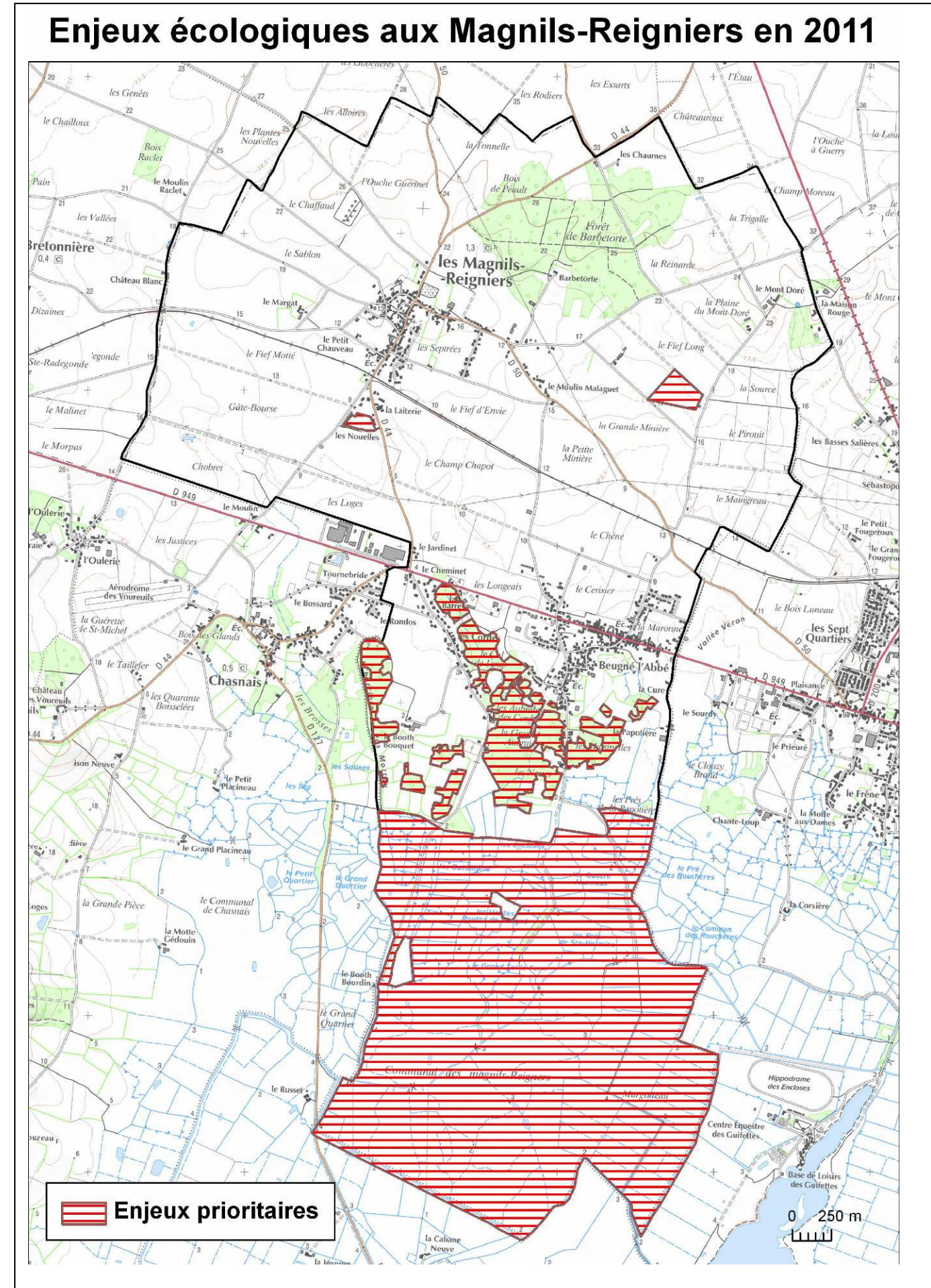
La sélection des secteurs à enjeux prioritaires s'appuie sur 5 critères :

- Zone d'intérêt environnemental
- Vulnérabilité
- Gestion actuelle
- Faisabilité sociale, économique et technique des interventions
- Intérêt pédagogique

Sur la commune des Magnils-Reigniers, 3 secteurs prioritaires ressortent :

- Le communal
- Les frênaies mixtes
- Les prairies sèches de fauche

On peut ajouter à cette liste le réseau de haie.



## Enjeux de conservation et de préservation pour ces trois secteurs :

### Le communal :

Avec ses 243 ha, le marais communal des Magnils-Reigniers est l'un des plus grands et son accessibilité limitée en fait un lieu de quiétude favorable à une faune diversifiée. C'est une prairie sur laquelle est mis en place un pâturage collectif permanent plurispécifique. L'hydromorphie et la salinité du milieu ont permis à une flore d'intérêt communautaire de s'installer. De plus, cette grande prairie humide sert d'étape pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui présentent un intérêt particulier.

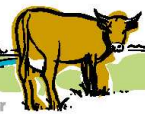
L'enjeu principal dans ce milieu est le maintien du niveau d'eau en hiver et au printemps dans le réseau hydraulique et dans les baisses qui accueillent les reproductions notamment des amphibiens, de la Guifette noire et des insectes aquatiques.

La gestion par pâturage extensif doit être maintenue en pâturage plurispécifique comme c'est le cas en 2011.



# Communal de Les Magnils-Reigniers

Marais Communaux  
Un patrimoine d'avenir



Vallée du Lay

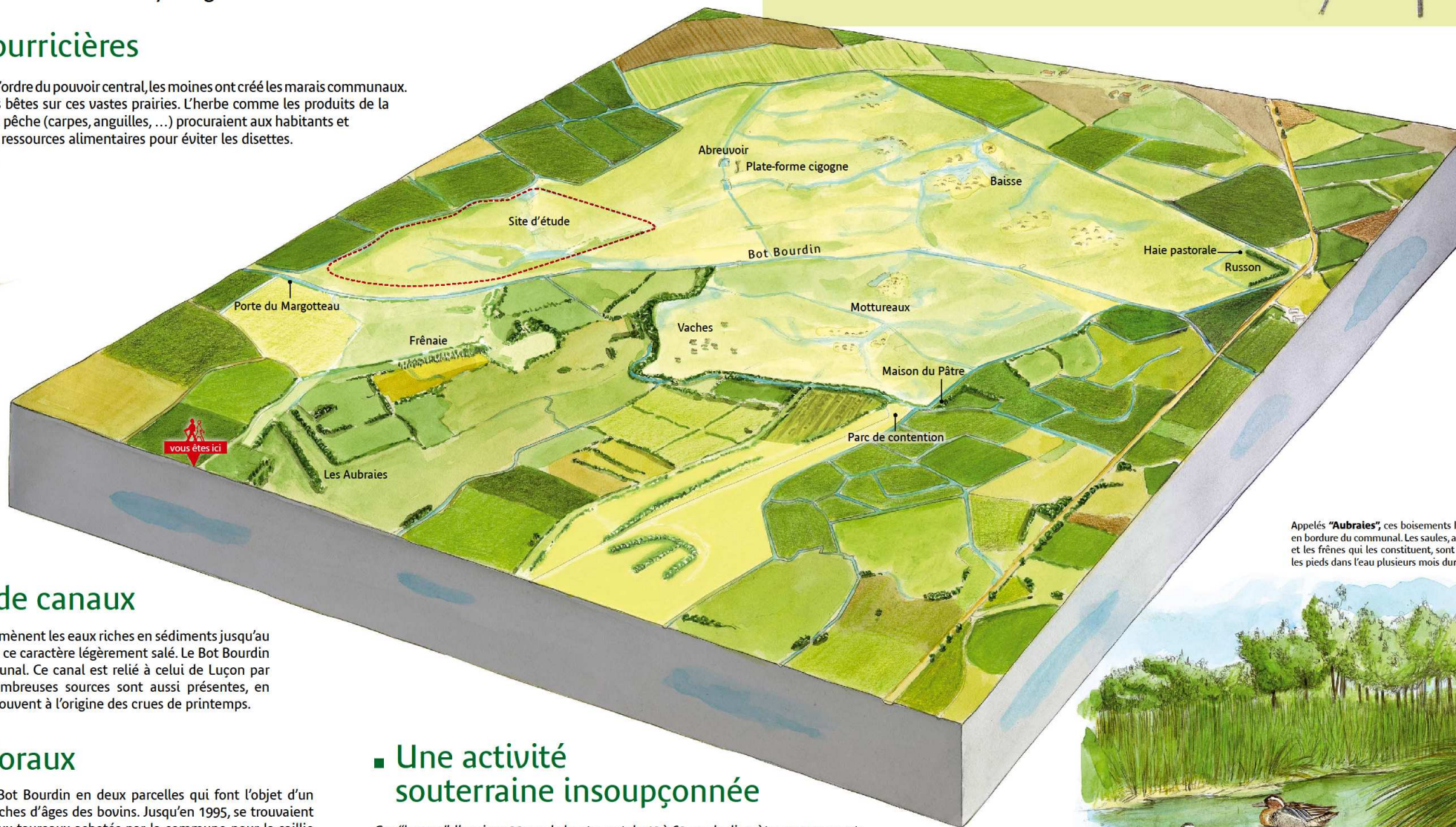
Ces 234 ha de prairies naturelles humides, propriété des habitants sont gérés par la commune. Depuis le 12<sup>ème</sup> siècle, les éleveurs y font pâturer leurs troupeaux en commun, moyennant un droit de pacage.

## Des terres nourricières

Dès le 12<sup>ème</sup> siècle, sans attendre l'ordre du pouvoir central, les moines ont créé les marais communaux. Ils ont fait pâturer librement les bêtes sur ces vastes prairies. L'herbe comme les produits de la chasse (oies, canards, ...) et de la pêche (carpes, anguilles, ...) procuraient aux habitants et à la communauté religieuse des ressources alimentaires pour éviter les disettes.



**Iris bâtard (Iris spuria)**  
Ces iris sont localisés dans les prairies humides pâturées présentant une salinité du sol. Elles forment au printemps de magnifiques tapis mauves.



## Un entrelas de canaux

Les russons, ce réseau de fossés, amènent les eaux riches en sédiments jusqu'au communal, ce qui donne aux sols ce caractère légèrement salé. Le Bot Bourdin traverse d'est en ouest le communal. Ce canal est relié à celui de Luçon par la porte du Margotteau. De nombreuses sources sont aussi présentes, en périphérie des Aubraies et sont souvent à l'origine des crues de printemps.

## Espaces pastoraux

Le communal est divisé par le Bot Bourdin en deux parcelles qui font l'objet d'un pâturage commun selon les tranches d'âges des bovins. Jusqu'en 1995, se trouvaient sur le petit communal un ou deux taureaux achetés par la commune pour la saillie des femelles. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a installé en 1995 sur 20ha, un site d'étude pour répondre aux questions de gestion agro-environnementale qui reposent dans l'application des outils Mesure Agro-Environnementale.

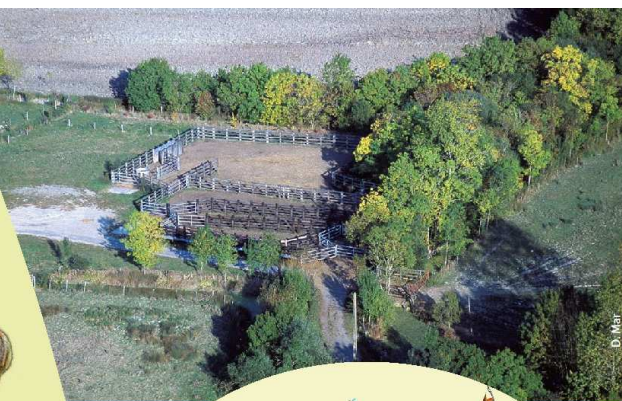
## Une activité souterraine insoupçonnée

Ces "bosses" d'environ 20 cm de hauteur et de 40 à 60 cm de diamètre se nomment des mottureaux. Formant des ensembles plus ou moins alignés, ils se situent en bordure des baisses, les parties basses du communal. Ils présentent une forte activité interne avec la présence de galeries abondantes en particules de vers de terre et de fourmis...

## Une mobilisation citoyenne

L'association d'habitants les "Aubraies", essentiellement constituée de chasseurs, œuvre depuis 1989 pour la préservation du communal en prairie naturelle inondable. La Ligue pour la Protection des Oiseaux, le WWF-France et le Parc Interrégional du Marais Poitevin les ont rejoint pour aider la municipalité dans la valorisation et la gestion durable des prairies communales. Des fonds européens, nationaux, régionaux et locaux soutiennent ces démarches.

En période de migration pré-nuptiale, le communal accueille de nombreuses Barges à queues noires. On y trouve aussi des Barges rouges, des Courlis corlieux...



Partez à la découverte des 5 communaux de la Vallée du Lay. Une plaquette d'information sur ce circuit est disponible en mairies et dans les Offices du tourisme.

La maison du Pâtre était la maison du gardien du communal. Il surveillait le communal et bénéficiait en plus du gîte, d'un droit de pacage gratuit.



Appelés "Aubraies", ces boisements humides se situent en bordure du communal. Les saules, arbres à bois tendre, et les frênes qui les constituent, sont capables de rester les pieds dans l'eau plusieurs mois durant.



Life Nature Marais Poitevin  
Conservation des Habitats et des Espèces les plus remarquables



### Les frênaies mixtes :

Les frênaies mixtes se situent en marais mouillé (inondable) au contact entre la plaine calcaire et le communal au sud. Le marais bocager qui les inclut est un marais presque doux qui réceptionne les eaux claires des nappes phréatiques qui émergent au contact de la roche de la plaine.

Ce sont des boisements humides, la plupart de hauts jets, composés de frênes, d'ormes et de Chênes pédonculés, quadrillés par des fossés en eau en hiver et au printemps.

Ce milieu est un habitat naturel d'intérêt européen inscrit dans la Directive Habitats.

C'est aussi un habitat précieux pour la faune. La Grenouille agile, typiquement forestière s'y reproduit ainsi que de nombreux oiseaux forestiers tel que le Milan noir ou le Pic épeichette.

L'enjeu majeur pour la conservation de cet habitat naturel est le maintien des niveaux d'eau en hiver et au printemps pour préserver le caractère humide des boisements. Une gestion sylvicole extensive, « jardinée », pied par pied est préférable aux coupes à blanc des parcelles. Enfin, le maintien de bois morts sur pieds (chandelles) et au sol est favorable aux pics (épeiche, épeichette) et aux insectes saproxylophages qui décomposent le bois mort et jouent un rôle précieux dans le cycle de la forêt.



**Grenouille agile © Alain Texier**



## Les prairies mésophiles de fauche :

Situées sur la plaine calcaire au nord, les prairies sèches entretenues par fauche sont peu communes en pourtour du Marais poitevin et à l'échelle européenne, puisqu'elle sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive habitats comme un habitat d'intérêt communautaire.

Ces prairies plus précoces que les prairies humides sont fauchées tôt dans la saison et jouent un rôle primordial dans le fonctionnement des exploitations agricoles qui ont des animaux. Elles peuvent aussi servir des particuliers qui ont des chevaux, des ânes, des ovins...

Ces prairies présentent une grande diversité floristique et en insectes butineurs.

Les deux risques majeurs sont pour ces habitats naturels : une gestion intensive par pâturage avec intrants et leur labour.

A l'entrée du bourg des Magnils, une prairie de fauche est gérée en gestion différenciée avec une fauche tardive et des cheminements herbacés. Cette démarche qui favorise la fructification des fleurs et la reproduction des insectes est à encourager dans les espaces publics.



**Orchis pyramidal** © Odile Cardot



**Prairie mésophile de fauche en gestion différenciée à l'entrée du bourg des Magnils** © Odile Cardot



**Flambé** © Odile Cardot



**Prairie sèche riche en fleurs** © Odile Cardot

## CONCLUSION :

La commune des Magnils-Reigniers, située entre plaine et marais, présente une diversité d'habitats favorable à l'accueil d'une grande biodiversité.

Pas moins de 434 espèces de fleurs ont été recensées, 140 espèces d'oiseaux, 20 espèces de libellules, 20 espèces d'orthoptères, 16 espèces de papillons de jour, 20 espèces de mammifères dont deux de chiroptères. Ces listes sont loin d'être exhaustives mais elles donnent un aperçu à un temps « t » de la biodiversité de la commune.

La présence d'un des plus grand communal (243 ha) du Marais poitevin permet l'accueil d'une avifaune diversifiée (191 espèces) et très intéressante ainsi qu'une flore particulière en raison de la présence du sel dans le sol (« prairies subsaumâtres »).

La forêt de Barbetorte présente un intérêt notable ainsi que ses ourlets à pelouses sèches.

Les prairies sèches de fauche sont encore présentes sur la plaine calcaire de la commune et elles présentent un intérêt biologique fort au milieu d'un système cultivé.

Le réseau de haies a été inventorié et diagnostiqué au regard de son intérêt environnemental. La cartographie qui en découle devient un excellent outil de planification des opérations de restauration et de plantation du linéaire de haies. Des espèces locales de haies vives doivent toujours être privilégiées et de nouveaux têtards de frênes formés, en marais mouillé, pour préparer le renouvellement des anciens sur le long terme.

La biodiversité dans les villages est réelle. Chaque habitant peut favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins, vergers et bâtiments. La pose de nichoirs, le maintien de cavités dans les murs en pierres lors de la rénovation des façades, l'accès aux granges et bâtiments agricoles pour les hirondelles rustiques qui nichent à l'intérieur des bâtiments, contrairement à l'hirondelle des fenêtres, sont autant d'actions qui permettront de préserver la biodiversité dans les bourgs de la commune.

Enfin, l'entretien tardif des bords de route et chemins, dans la plaine et dans les zones humides est une mesure simple, source d'une grande diversité.

Le syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin reste à la disposition de la commune pour l'accompagner dans les orientations de gestion et de valorisation de ces espaces à fort intérêt biologique ainsi que dans tout autre projet favorable à l'accueil de la biodiversité sur son territoire.

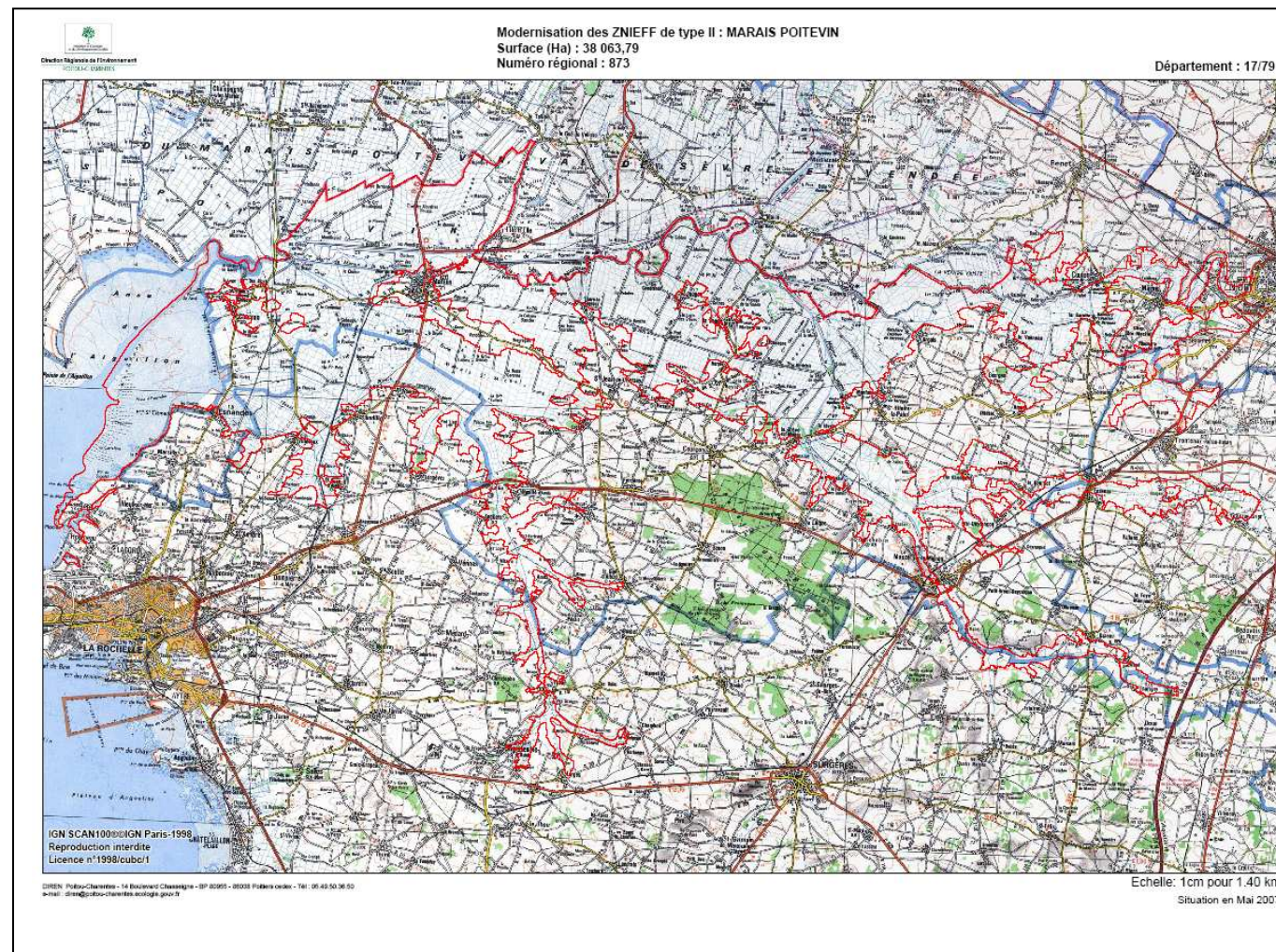


**Bord de route en fleurs** © PIMP

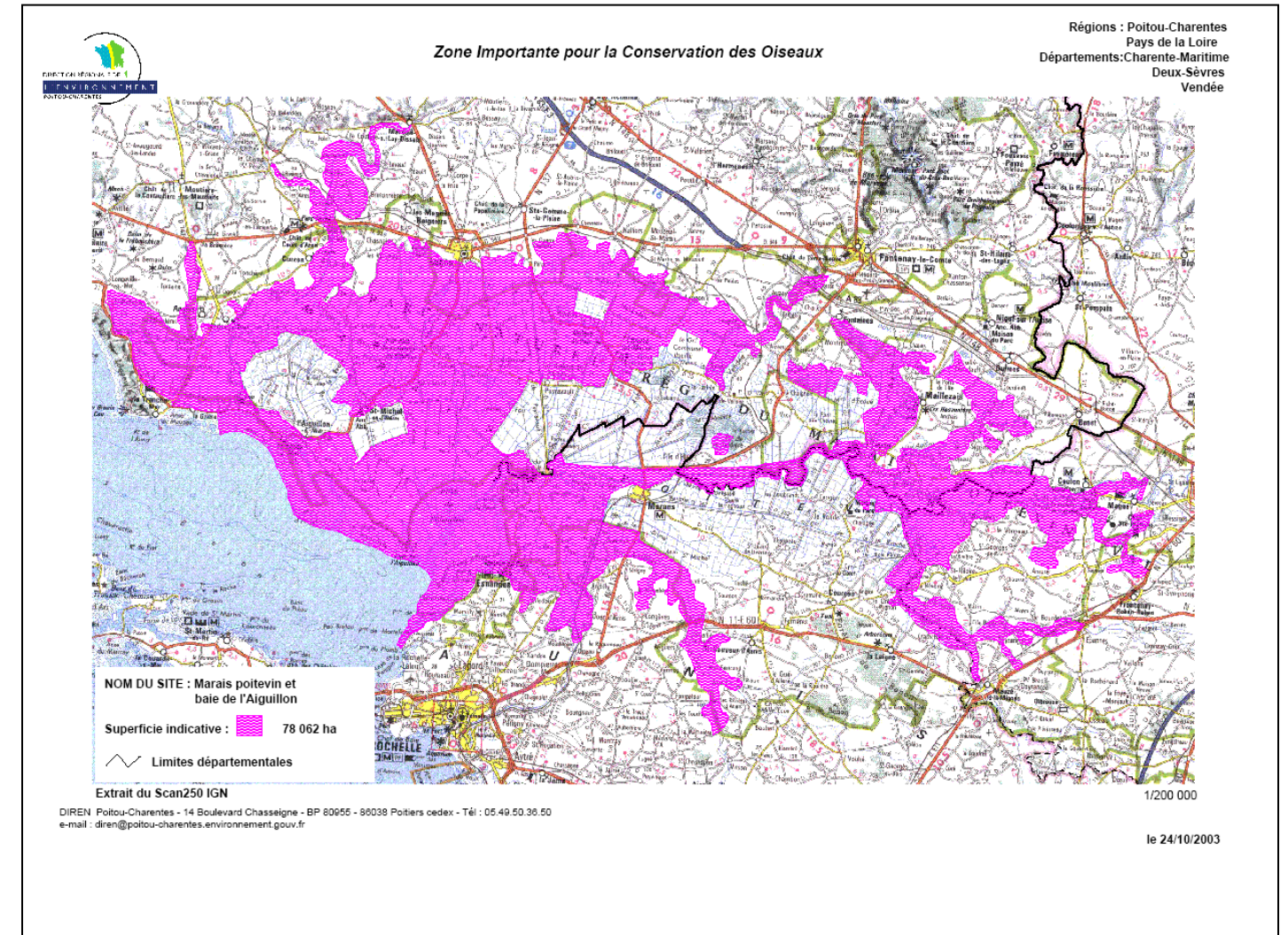
# ANNEXES

# ANNEXE1 : ZNIEFF ET ZICO

ZNIEFF de type II : Marais poitevin



ZICO : Marais poitevin



## ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES

### Conservatoire Botanique de Brest- 2011

#### 411 espèces

- Acer campestre L.  
Achillea millefolium L.  
Aesculus hippocastanum L.  
Agrimonia eupatoria L.  
Agrostis capillaris L. subsp. capillaris  
Agrostis stolonifera L.  
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle  
Alisma lanceolatum With.  
Alisma plantago-aquatica L.  
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande  
Allium vineale L.  
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.  
Alopecurus bulbosus Gouan  
Alopecurus geniculatus L.  
Althaea officinalis L.  
Amaranthus hybridus L. subsp. bouchonii (Thell.) O.Bolòs & Vigo  
Amaranthus hybridus L. subsp. bouchonii (Thell.) O.Bolòs & Vigo  
Ammi majus L.  
Anacamptis laxiflora (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase  
Anagallis arvensis L.  
Anagallis foemina Mill.  
Anchusa arvensis (L.) M.Bieb.  
Anemone nemorosa L.  
Angelica sylvestris L.  
Anthemis nobilis L.  
Anthoxanthum odoratum L.  
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.  
Aphanes arvensis L.  
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.  
Arctium minus (Hill) Bernh. subsp. minus  
Aristolochia clematidis L.  
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl  
Artemisia vulgaris L.  
Arum italicum Mill.  
Arum maculatum L.  
Asparagus officinalis L. subsp. officinalis  
Asphodelus albus Mill. subsp. albus  
Astragalus glycyphyllos L.  
Atriplex prostrata Boucher ex DC.  
Avena barbata Pott ex Link  
Baldellia ranunculoides (L.) Parl. subsp. ranunculoides  
Barbarea vulgaris R.Br.  
Bellis perennis L.  
Bidens tripartita L.  
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.  
Bolboschoenus maritimus (L.) Palla  
Borago officinalis L.  
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.  
Bromus commutatus Schrad.  
Bromus diandrus Roth subsp. maximus (Desf.) Soó  
Bromus erectus Huds.  
Bromus hordeaceus L. subsp. hordeaceus  
Bromus racemosus L.  
Bromus secalinus L.  
Bromus sterilis L.  
Bryonia dioica Jacq.  
Bupleurum tenuissimum L.  
Butomus umbellatus L.  
Calepina irregularis (Asso) Thell.  
Callitriche obtusangula Le Gall  
Calystegia sepium (L.) R.Br.  
Campanula glomerata L.  
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.  
Capsella rubella Reut.  
Cardamine hirsuta L.  
Cardamine pratensis L. subsp. pratensis  
Carduus nutans L.  
Carduus pycnocephalus L.  
Carex caryophyllea Latourr.  
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.  
Carex disticha Huds.  
Carex divisa Huds.  
Carex flacca Schreb.  
Carex hirta L.  
Carex remota L.  
Carex riparia Curtis  
Carex spicata Huds.  
Carex sylvatica Huds.  
Carthamus lanatus L.  
Castanea sativa Mill.  
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb.  
Centaurea calcitrapa L.  
Centaurea jacea L. subsp. decipiens (Thuill.) Celak. var. decipiens  
Centaureum erythraea Raf. subsp. erythraea var. erythraea  
Centaureum tenuiflorum (Hoffmanns. & Link) Fritsch  
Cerastium fontanum Baumg.  
Cerastium glomeratum Thuill.  
Chenopodium album L.  
Chenopodium polyspermum L.  
Cichorium intybus L.  
Cirsium arvense (L.) Scop.  
Cirsium dissectum (L.) Hill  
Cirsium palustre (L.) Scop.  
Cirsium vulgare (Savi) Ten.  
Clematis vitalba L.  
Clinopodium vulgare L.  
Conopodium majus (Gouan) Loret  
Convolvulus arvensis L.  
Conyza canadensis (L.) Cronquist  
Conyza sumatrensis (Retz.) E.Walker  
Cornus sanguinea L.  
Corylus avellana L.  
Crataegus monogyna Jacq.  
Crepis sancta (L.) Bornm.  
Crepis setosa Haller f.  
Crepis vesicaria L. subsp. taraxacifolia (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller  
Cruciata laevipes Opiz  
Cymbalaria muralis P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.  
Cynodon dactylon (L.) Pers.  
Cynosurus cristatus L.  
Cytisus scoparius (L.) Link subsp. scoparius  
Dactylis glomerata L.  
Daphne laureola L.  
Datura stramonium L.  
Daucus carota L.  
Dianthus armeria L.  
Digitaria sanguinalis (L.) Scop.  
Dipsacus fullonum L.  
Draba muralis L.  
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv.  
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.  
Eleocharis uniglumis (Link) Schult.  
Elodea canadensis Michx.  
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski  
Epilobium hirsutum L.  
Epilobium tetragonum L.  
Equisetum arvense L.  
Eragrostis minor Host  
Eragrostis pectinacea (Michx.) Nees  
Erodium cicutarium (L.) L'Hér. subsp. cicutarium  
Erophila verna (L.) Chevall.  
Eryngium campestre L.  
Euonymus europaeus L.  
Eupatorium cannabinum L.  
Euphorbia exigua L.  
Euphorbia helioscopia L.  
Euphorbia palustris L.  
Euphorbia peplus L.  
Euphorbia platyphyllos L.  
Falcaria vulgaris Bernh.  
Festuca arundinacea Schreb.  
Festuca gigantea (L.) Vill.  
Festuca rubra L.  
Fraxinus excelsior L.  
Galium aparine L.  
Galium debile Desv.  
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme  
Galium palustre L. subsp. palustre  
Galium parisiense L.  
Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv.  
Geranium columbinum L.  
Geranium dissectum L.  
Geranium molle L.  
Geranium robertianum L. subsp. maritimum (Bab.) H.G.Baker  
Geum urbanum L.  
Glechoma hederacea L.  
Glyceria fluitans (L.) R.Br.  
Glyceria maxima (Hartm.) Holmb.  
Groenlandia densa (L.) Fourr.  
Hedera helix L.  
Helianthemum nummularium (L.) Mill.  
Heliotropium europaeum L.  
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch  
Heracleum sphondylium L.  
Herniaria hirsuta L.  
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.  
Hippocrepis comosa L.  
Hirschfeldia incana (L.) Lagr.-Foss.  
Holcus lanatus L.

*Hordeum murinum* L.  
*Hordeum secalinum* Schreb.  
*Hottonia palustris* L.  
*Humulus lupulus* L.  
*Hyacinthoides non-scripta* (L.) Chouard ex Rothm. subsp. non-scripta  
*Hydrocharis morsus-ranae* L.  
*Hyoscyamus niger* L.  
*Hypericum hirsutum* L.  
*Hypericum perforatum* L.  
*Hypericum pulchrum* L.  
*Hypochaeris radicata* L.  
*Inula britannica* L.  
*Inula conyza* DC.  
*Inula helenium* L.  
*Inula salicina* L.  
*Iris foetidissima* L.  
*Iris pseudacorus* L.  
*Iris pseudacorus* L.  
*Iris spuria* L.  
*Juglans regia* L.  
*Juncus articulatus* L.  
*Juncus bufonius* L.  
*Juncus gerardi* Loisel.  
*Juncus inflexus* L.  
*Kickxia spuria* (L.) Dumort.  
*Knautia arvensis* (L.) Coult.  
*Knautia arvensis* (L.) Coult.  
*Lactuca virosa* L.  
*Lamium purpureum* L.  
*Lapsana communis* L.  
*Lathyrus aphaca* L.  
*Lathyrus hirsutus* L.  
*Lathyrus latifolius* L.  
*Lathyrus niger* (L.) Bernh.  
*Lathyrus pratensis* L.  
*Lathyrus sylvestris* L.  
*Lemna trisulca* L.  
*Leontodon autumnalis* L.  
*Leontodon saxatilis* Lam.  
*Lepidium squamatum* Forssk.  
*Leucanthemum vulgare* Lam.  
*Ligustrum vulgare* L.  
*Linaria vulgaris* Mill.  
*Linum bienne* Mill.  
*Linum catharticum* L.  
*Lithospermum officinale* L.  
*Lithospermum purpureo-aeruleum* L.  
*Lolium multiflorum* Lam.  
*Lolium perenne* L.  
*Lonicera periclymenum* L.  
*Lotus corniculatus* L. subsp. *corniculatus*  
*Lotus corniculatus* L. subsp. *tenuis* (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher  
*Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *multiflora*  
*Lycopus europaeus* L.  
*Lysimachia nummularia* L.  
*Lythrum salicaria* L.  
*Malva sylvestris* L.  
*Matricaria perforata* Mérat  
*Medicago arabica* (L.) Huds.  
*Medicago lupulina* L.  
*Medicago polymorpha* L.  
*Medicago sativa* L.

*Melampyrum cristatum* L.  
*Melica uniflora* Retz.  
*Melilotus altissimus* Thuill.  
*Mentha aquatica* L.  
*Mentha pulegium* L.  
*Mentha suaveolens* Ehrh.  
*Mercurialis annua* L.  
*Mercurialis perennis* L.  
*Myosotis arvensis* Hill  
*Myosotis discolor* Pers.  
*Myosotis laxa* Lehm.  
*Nasturtium officinale* R.Br.  
*Odontites vernus* (Bellardi) Dumort.  
*Oenanthe aquatica* (L.) Poir.  
*Oenanthe fistulosa* L.  
*Oenanthe silaifolia* M.Bieb.  
*Onobrychis viciifolia* Scop.  
*Ononis spinosa* L. subsp. *maritima* (Dumort. ex Piré) P.Fourn.  
*Ophrys apifera* Huds.  
*Origanum vulgare* L.  
*Ornithogalum pyrenaicum* L.  
*Orobanche amethystea* Thuill.  
*Orobanche minor* Sm.  
*Papaver dubium* L. subsp. *dubium*  
*Papaver rhoeas* L. subsp. *rhoeas* var. *rhoeas*  
*Parapholis strigosa* (Dumort.) C.E.Hubb.  
*Phalaris arundinacea* L.  
*Phleum pratense* L. subsp. *serotinum* (Jord.) Berher  
*Phragmites australis* (Cav.) Steud.  
*Picris echioides* L.  
*Plantago coronopus* L.  
*Plantago lanceolata* L.  
*Plantago major* L.  
*Plantago major* L. subsp. *intermedia* (Gilib.) Lange  
*Plantago major* L. subsp. *major*  
*Platanthera chlorantha* (Custer) Rchb.  
*Poa annua* L.  
*Poa infirma* Kunth  
*Poa pratensis* L. subsp. *angustifolia* (L.) Dumort.  
*Poa pratensis* L. subsp. *pratensis*  
*Poa trivialis* L.  
*Polycarpon tetraphyllum* (L.) L. subsp. *tetraphyllum*  
*Polygala vulgaris* L. subsp. *vulgaris*  
*Polygonatum multiflorum* (L.) All.  
*Polygonum amphibium* L.  
*Polygonum aviculare* L. subsp. *depressum* (Meisn.) Arcang.  
*Polygonum lapathifolium* L.  
*Polygonum persicaria* L.  
*Populus nigra* L.  
*Portulaca oleracea* L.  
*Potentilla anserina* L.  
*Potentilla montana* Brot.  
*Potentilla reptans* L.  
*Primula veris* L.  
*Primula x polyantha* Mill.  
*Prunella laciniata* (L.) L.  
*Prunella vulgaris* L.  
*Prunella x intermedia* Link  
*Prunus avium* (L.) L.  
*Prunus spinosa* L.  
*Pteridium aquilinum* (L.) Kuhn  
*Puccinellia maritima* (Huds.) Parl.

*Pulicaria dysenterica* (L.) Bernh.  
*Pulmonaria longifolia* (Bastard) Boreau  
*Quercus cerris* L.  
*Quercus ilex* L.  
*Quercus pubescens* Willd.  
*Quercus robur* L.  
*Ranunculus acris* L.  
*Ranunculus bulbosus* L.  
*Ranunculus ficaria* L. subsp. *ficaria*  
*Ranunculus ophioglossifolius* Vill.  
*Ranunculus parviflorus* L.  
*Ranunculus repens* L.  
*Ranunculus sardous* Crantz  
*Ranunculus trichophyllus* Chaix subsp. *trichophyllus*  
*Reseda lutea* L.  
*Robinia pseudoacacia* L.  
*Rorippa amphibia* (L.) Besser  
*Rosa arvensis* Huds.  
*Rosa micrantha* Borrer ex Sm.  
*Rosa sempervirens* L.  
*Rosa tomentosa* Sm.  
*Rubia peregrina* L.  
*Rubus caesius* L.  
*Rubus* sp.  
*Rumex acetosa* L.  
*Rumex conglomeratus* Murray  
*Rumex crispus* L.  
*Rumex pulcher* L.  
*Rumex sanguineus* L.  
*Ruscus aculeatus* L.  
*Sagina apetala* Ard.  
*Sagina apetala* Ard. subsp. *apetala*  
*Salix alba* L. subsp. *alba*  
*Salix atrocinerea* Brot.  
*Sambucus ebulus* L.  
*Sambucus nigra* L.  
*Sanguisorba minor* Scop.  
*Sanicula europaea* L.  
*Saxifraga tridactylites* L.  
*Scabiosa columbaria* L.  
*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla  
*Scrophularia auriculata* L.  
*Scutellaria galericulata* L.  
*Sedum acre* L.  
*Senecio aquaticus* Hill  
*Senecio erucifolius* L.  
*Senecio jacobaea* L.  
*Senecio vulgaris* L. subsp. *vulgaris*  
*Serratula tinctoria* L.  
*Serratula tinctoria* L. subsp. *tinctoria*  
*Seseli montanum* L.  
*Seseli montanum* L.  
*Setaria verticillata* (L.) P.Beauv.  
*Setaria viridis* (L.) P.Beauv.  
*Sherardia arvensis* L.  
*Silaum silaus* (L.) Schinz & Thell.  
*Silene flos-cuculi* (L.) Clairv.  
*Silene latifolia* Poir.  
*Silene vulgaris* (Moench) Garcke subsp. *vulgaris*  
*Sinapis arvensis* L.  
*Sisymbrium officinale* (L.) Scop.  
*Solanum dulcamara* L.

Solanum nigrum L. subsp. nigrum  
Sonchus asper (L.) Hill  
Sonchus oleraceus L.  
Sorbus torminalis (L.) Crantz  
Stachys officinalis (L.) Trévis.  
Stachys palustris L.  
Stachys recta L.  
Stellaria holostea L.  
Stellaria media (L.) Vill.  
Stellaria pallida (Dumort.) Piré  
Symphytum officinale L.  
Tamus communis L.  
Torilis arvensis (Huds.) Link subsp. arvensis  
Tragopogon porrifolius L.  
Tragopogon pratensis L. subsp. minor (Mill.) Hartm.  
Trifolium campestre Schreb.  
Trifolium dubium Sibth.  
Trifolium fragiferum L.  
Trifolium maritimum Huds.  
Trifolium michelianum Savi  
Trifolium ornithopodioides L.  
Trifolium ornithopodioides L.  
Trifolium pratense L.  
Trifolium repens L.  
Trifolium resupinatum L.  
Trifolium rubens L.  
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.  
Typha latifolia L.  
Ulex europaeus L.  
Ulmus minor Mill.  
Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy  
Urtica dioica L.  
Valerianella carinata Loisel.  
Valerianella eriocarpa Desv.  
Valerianella locusta (L.) Laterr.  
Verbena officinalis L.  
Veronica anagallis-aquatica L. subsp. anagallis-aquatica  
Veronica arvensis L.  
Veronica chamaedrys L.  
Veronica hederifolia L. subsp. hederifolia  
Veronica officinalis L.  
Veronica persica Poir.  
Veronica polita Fr.  
Veronica serpyllifolia L.  
Viburnum lantana L.  
Vicia cracca L.  
Vicia sativa L. subsp. sativa  
Vinca minor L.  
Viscum album L.  
Vulpia bromoides (L.) Gray  
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel.  
Wolffia arrhiza (L.) Horkel ex Wimm.

## ANNEXE 3 : Méthologie d'inventaire et d'évaluation de la qualité écologique des haies

Odile Cardot et Julie Meryet - 2011

Réalisé dans le cadre du programme « atlas communal du patrimoine naturel ».

1<sup>ère</sup> étape : Définir une typologie des haies. On s'est appuyé sur des typologies déjà existantes et notamment celle de l'association Prom'haies. En 2011, 6 types de haies différentes ont été répertoriés :

- **la haie buissonnante** : elle correspond à une haie formée de buisson d'une hauteur inférieure à 2 mètres.
- **la haie buissonnante avec arbres** : présence d'un arbre tous les 3 à 6 mètres.
- **la haie arbustive** : haie de 2 à 7 mètres de haut composée de strates buissonnantes et arbustives.
- **la haie multistrate** : elle est composée de trois strates : arborée, arbustive et buissonnante.
- **l'alignement de Frêne têtard** : alignement de frênes taillés en têtard que l'on retrouve dans les zones humides, le long des canaux et des parcelles.
- **l'alignement d'arbres** : alignement de feuillus (souvent du peuplier).

Les herbacées ne sont pas prises en compte dans cette typologie.

2<sup>ème</sup> étape : Mettre en place une fiche terrain dans laquelle on inscrit les critères qui nous permettent de juger de la qualité de la haie. Ces critères sont les suivants :

- **Typologie de la haie** : les 6 types vus ci-dessus
- **Nombre d'espèces qui composent la haie**
- **Type d'entretien de la haie** : taillis (taillé en hauteur et en largeur), palisse (taillé en largeur) émondage (pour les frênes têtards) et libre. Une haie taillée en largeur mais que d'un côté est considérée comme une haie en palisse.
- **La présence de trouées** : une trouée dans la haie correspond à un arrêt dans la continuité de la haie de plus de deux mètres.
- **La connectivité** : on va différencier les haies en réseau (toutes connectées les unes aux autres et formant un maillage important), des haies qui sont connectées et des haies qui sont isolées et en contact avec aucune autre.
- **Largeur de la haie** : haie < 1m ; haie entre 1 et 2m ; haie >2m

- **Largeur de la lisière** : haie < 1m ; haie entre 1 et 2m ; haie > 2m
- **Double alignement** : on note par oui ou non si on observe deux alignements de haies successifs (par exemple un alignement de frênes têtards doublé d'un alignement de peupliers). Une haie ou un alignement d'arbre de chaque côté d'un cours d'eau (canal, fossé...) n'est pas considéré comme un double alignement.

3<sup>ème</sup> étape : Etape de terrain

Longer toutes les haies présentes sur la commune et renseigner la fiche terrain. Chaque haie est reportée sur une carte de terrain qui superpose l'ortho-photo et le scan 25 (ce dernier aide à se repérer).

4<sup>ème</sup> étape : Saisie sous SIG

Toutes les données recueillies lors de la phase de terrain sont traitées avec le logiciel ArcGis qui les synthétise sous forme de cartes. Une couche doit d'abord être créée. Ensuite, on digitalise les haies qui ont été cartographiées sur les cartes de terrain. En même temps que l'on digitalise une haie, on complète dans la table attributaire les différents champs correspondant aux huit critères que nous avons détaillés plus haut (étape 2).

5<sup>ème</sup> étape : Barème de notation

Création d'un barème (système de points) qui permet d'attribuer une note à la haie afin d'apprécier son intérêt écologique.

- Type de haie :
  - \* Haie buissonnante : 1 point
  - \* Haie buissonnante avec arbres : 2 points
  - \* Haie arbustive : 2 points
  - \* Haie multistrate : 3 points
  - \* Alignement de frênes têtards : 2 points
  - \* Alignement d'arbres : 1 point

- Nombre d'espèce :

Pour créer des ensembles de valeurs (ex : entre une et cinq espèces par haie, on attribue 1 point ; entre six et dix espèces, on attribue deux points...), on a utilisé une méthode statistique que l'on peut directement utiliser sur le logiciel ArcGis dans « symbologie ». On effectue une discrétisation selon la méthode des seuils naturels qui nous permet de créer des classes qui rassemblent les valeurs auxquelles on attribuera un même nombre de points.

- Type d'entretien :
  - \* Taillis : 0 point

- \* Palisse : 2 points
- \* Emondage : 2 points
- \* Libre : 4 points

- Présence de trouées :
  - \* Oui : 0 point
  - \* Non : 1 point
- Connectivité :
  - \* Isolée : 0 point
  - \* Connectée : 1 point
  - \* Réseau : 2 points
- Largeur de la haie :
  - \* haie < 1m : 0 point
  - \* haie entre 1 et 2m : 1 point
  - \* haie > 2m : 2 points
- Largeur de la lisière :
  - \* haie < 1m : 0 point
  - \* haie entre 1 et 2m : 1 point
  - \* haie > 2m : 2 points

Ces notes sont rentrées dans de nouveaux champs de la table attributaire. Ensuite, on additionne ces champs et on obtient une note finale pour chaque haie. A nouveau, on fait une discrétisation par la méthode des seuils naturels afin de créer trois ensembles, qui correspondront aux intérêts fort, moyen et faible des haies.



## ANNEXE 4 : Synthèse ornithologique LPO et PIMP, 1997-2011, 140 espèces.

Espèces	Bibliographie	Terrain	LPO Vendée
Accenteur mouchet			+
Aigrette garzette	+		+
Alouette des champs	+	+	
Alouette lulu			+
Barge à queue noire	+	+	+
Bécasse des bois			+
Bécasseau variable			+
Bécassine des marais			+
Bergeronnette des ruisseaux			+
Bergeronnette grise			+
Bergeronnette printanière (M.f.flava)	+		+
Bihoreau gris			+
Bondrée apivore			+
Bouscarle de Cetti		+	+
Bouvreuil pivoine			+
Bruant des roseaux			+
Bruant jaune			+
Bruant proyer	+		+
Busard cendré	+		+
Busard des roseaux	+		+
Busard Saint-Martin	+	+	+
Buse variable		+	+
Caille des blés			+
Canard chipeau			+
Canard colvert	+		+
Canard pilet	+		+
Canard siffleur			+
Canard souchet	+		+
Chardonneret élégant			+
Chevalier aboyeur			+
Chevalier arlequin			+
Chevalier culblanc			+
Chevalier gambette	+		+
Chevalier guignette			+
Chevalier sylvain			+
Choucas des tours			+
Cigogne blanche	+		+
Cigogne noire			+
Circaète Jean-le-Blanc			+
Cisticole des joncs			+

Espèces	Bibliographie	Terrain	LPO Vendée
Cochevis huppé	+		
Combattant varié			+
Corbeau freux			+
Corneille noire		+	+
Corneille noire/mantelée			+
Coucou gris		+	+
Courlis cendré			+
Courlis corlieu			+
Cygne de Bewick			+
Cygne tuberculé	+		+
Echasse blanche	+		+
Epervier d'Europe			+
Etourneau sansonnet			+
Faisan de Colchide		+	+
Faucon crécerelle			+
Faucon émerillon			+
Faucon hobereau			+
Faucon kobez			+
Faucon pèlerin			+
Fauvette à tête noire			+
Fauvette grisette			+
Fauvette pitchou			+
Gallinule poule-d'eau			+
Geai des chênes		+	+
Gobemouche gris			+
Gobemouche noir			+
Goéland argenté (L.a.argentatus)			+
Goéland cendré			+
Gorgebleue à miroir			+
Grand Cormoran			+
Grande Aigrette	+	+	+
Grèbe castagneux			+
Grive litorne			+
Grive mauvis			+
Grive musicienne			+
Grue cendrée			+
Guifette noire	+		+
Héron bihoreau	+		
Héron cendré	+	+	+
Héron garde-boeufs	+	+	+

Espèces	Bibliographie	Terrain	LPO Vendée
Héron pourpré	+	+	+
Hibou des marais			+
Hibou moyen-duc			+
Hirondelle de fenêtre			+
Hirondelle de rivage			+
Hirondelle rustique			+
Huppe fasciée	+	+	+
Hypolaïs polyglotte			+
Ibis sacré			+
Linotte mélodieuse	+		
Loriot d'Europe	+	+	+
Martinet noir			+
Martin-pêcheur d'Europe			+
Merle noir			+
Mésange à longue queue		+	
Mésange bleue			+
Mésange charbonnière			+
Milan noir			+
Milan royal			+
Moineau domestique			+
Moineau friquet			+
Mouette rieuse			+
Oedicnème criard	+		+
Oie cendrée			+
Oie rieuse			+
Outarde canepetière			+
Perdrix grise			+
Perdrix rouge	+		
Phragmite des joncs			+
Pic épeiche		+	+
Pic épeichette			+

Espèces	Bibliographie	Terrain	LPO Vendée
Pic vert		+	+
Pie bavarde			+
Pie-grièche écorcheur	+	+	+
Pigeon ramier	+	+	+
Pinson des arbres		+	+
Pipit des arbres			+
Pipit farlouse			+
Pluvier doré	+		+
Pouillot fitis			+
Pouillot véloce		+	+
Roitelet à triple bandeau			+
Rossignol philomèle		+	+
Rougegorge familier			+
Rougequeue noir			+
Rousserolle effarvatte		+	+
Sarcelle d'été	+		+
Sarcelle d'hiver	+		+
Spatule blanche			+
Tadorne de Belon			+
Tarier des prés			+
Tarier pâtre	+	+	+
Torcol fourmilier			+
Tourterelle des bois		+	+
Tourterelle turque		+	+
Traquet motteux			+
Traquet tarier	+		
Troglodyte mignon		+	+
Vanneau huppé	+		+
Verdier d'Europe	+		+

## ANNEXE 5 : Les mammifères

Données transmises par le président de la société de chasse des Magnils-Reigniers, M. Minier et données issues du plan de gestion du communal

Espèces		Statuts
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	Chassable
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Chassable
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Chassable
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Chassable
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection Nationale
Fouine	<i>Martes foina</i>	Chassable
Genette	<i>Genetta genetta</i>	Protection Nationale
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Protection Nationale
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculatus</i>	Chassable
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	Convention de Berne
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Chassable
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Protection Nationale
Martre	<i>Martes martes</i>	Chassable
Putois	<i>Mustela putorius</i>	Chassable
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Introduite/Nuisible
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	Introduite/Nuisible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Chassable
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Chassable

Chiroptères : données LPO 85 + PIMP (forêt de Barbetorte, le 4 juillet 2011) + données anciennes LPO 85

Espèces		donnée
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	2011, Barbetorte
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	2011, Barbetorte
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	-
<del>Barbastelle</del>	<del><i>Barbastella barbastellus</i></del>	<del>-</del>
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	-

## ANNEXE 6 : Les amphibiens

Données récoltées lors des prospections de terrain dans le cadre de l'atlas en 2011 par le PIMP et données trouvées dans le rapport final sur les amphibiens réalisé par Alain Thomas (2005)

Amphibiens	Magnils-Reigniers	Satut de protection
Triton palmé ( <i>Triturus helveticus</i> )	+	Protégé en France Classé dans le livre rouge des vertébrés de France : "A Surveiller"
Crapaud commun ( <i>Bufo bufo</i> )	+	Protégé en France Classé dans le livre rouge des vertébrés de France : "A Surveiller"
Rainette verte ou arboricole ( <i>Hyla arborea</i> )	+	Cité dans l'annexe II de la convention de Berne et dans l'annexe IV de la Directive Habitats Protégée en France Classé "Quasi menacée" dans le monde par UICN "Vulnérable" dans le livre rouge des vertébrés de France
Pélodyte ponctué ( <i>Pelodytes punctatus</i> )	+	Protégée en France Classé "Vulnérable" dans le livre rouge des vertébrés de France
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	+	Cité dans l'annexe II de la convention de Berne et dans l'annexe IV de la Directive Habitats Protégée en France Classé "A surveiller" dans le livre rouge des vertébrés de France
Grenouille verte ( <i>Rana kl. Esculenta</i> )	+	Cité dans l'annexe V de la Directive Habitat Protégée en France
Grenouille de Perez ( <i>Rana perezii</i> )	+	Cité dans l'annexe V de la Directive Habitat Protégée en France Classé "A surveiller" dans le livre rouge des vertébrés de France

## ANNEXE 7 : Les odonates

Espèces	A. Thomas, 2005	J. Meryet, 2011
<i>Lestes barbarus</i> Leste sauvage	X	
<i>Lestes dryas</i> Leste dryade		X
<i>Lestes virens</i> Leste verdoyant	X	
<i>Platycnemis acutipennis</i> Agrion orangé	X	
<i>Ischnura elegans</i> Agrion élégant	X	
<i>Erythromma viridulum</i> Naïade au corps vert	X	
<i>Coenagrion scitulum</i> Agrion mignon	X	
<i>Cercion lindenii</i> Agrion à longs cercoïdes	X	
<i>Calopteryx virgo</i> Calopteryx vierge		X
<i>Brachytron pratens</i> Aesche printanière	X	
<i>Aeshna affinis</i> Aesche affine	X	
<i>Anax imperator</i> Anax empereur	X	
<i>Libellula depressa</i> Libellule déprimée	X	
<i>Orthetrum cancellatum</i> Orthétrum réticulé	X	
<i>Orthetrum albistylum</i> Orthétrum à stylets blancs	X	
<i>Crocothemis erythraea</i> Libellule écarlate	X	
<i>Sympetrum meridionale</i> Sympétrum méridional	X	
<i>Sympetrum sanguineum</i> Sympétrum rouge sang	X	
<i>Sympetrum striolatum</i> Sympétrum à côté strié	X	
<i>Gomphus pulchellus</i> Gomphus gentil		X
<b>Total espèces</b>	<b>20</b>	

## ANNEXE 8 : Les orthoptères (Alain Thomas, 2005)

FAMILLE	ESPECES	Magnils-Reigniers
Famille des Phanéroptidae	<i>Phaneroptera nana</i> Phanéroptère méridional	+
Famille des Conocephalidae	<i>Conocephalus discolor</i> Conocéphale bigarré	+
Famille des Tettigoniidae	<i>Tettigonia viridissima</i> Sauterelle verte	+
Sous famille des Decticinae	<i>Platycleis albopunctata</i> Decticelle chagrinée	+
	<i>Metrioptera roeselii</i> Decticelle bariolée	+
Famille des Ephippigeridae	<i>Uromenus rugosicollis</i> Ephippigère carénée	+
Famille des Gryllidae	<i>Gryllus campestris</i> Grillon champêtre	+
	<i>Tartarogryllus bordigalensis</i> Grillon bordelais	+
	<i>Pteronemobius heydenii</i> Grillon des marais	+
	<i>Oecanthus pellucens</i> Grillon d'Italie	+
Famille des Gryllotalpidae	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> Courtilière commune	+
Famille des Tétrigidae	<i>Tetrix subulata</i> Tétrix riverain	+
Famille des Catantopidae	<i>Calliptamus barbarus</i> Caloptère ochracé	+
Famille Oedipodinae	<i>Aiolopus thalassinus</i> Oedipode émeraude	+
	<i>Paracinema tricolor</i> Criquet tricolore	+
Sous famille des Gomphocerinae	<i>Chorthippus biguttulus</i> Criquet mélodieux	+
	<i>Chorthippus albomarginatus</i> Criquet marginé	+
	<i>Euchorthippus pulvinatus</i> Criquet glauque	+
	<i>Euchorthippus declivus</i> Criquet des moulières	+
<b>TOTAL orthoptères</b>	<b>19</b>	
Famille des Amorphoscelididae	<i>Mantis religiosa</i> Mante religieuse	+
<b>TOTAL orthoptères + alliés</b>	<b>20</b>	

## ANNEXE 9 : Les papillons de jour (rhopalocères)

(Inventaires Julie Meryet, 2011)

Lépidoptère		Magnils-Reigniers	Statut
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	+	-
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	+	-
<i>Aporia crataegi</i>	Le Gazé	+	Protégé
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail ou argus brun	+	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris ou le fadet commun	+	-
<i>Colias croceus</i>	Souci	+	-
<i>Inachis io</i>	Paon-du-jour	+	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	+	-
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	+	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	+	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du chou	+	-
<i>Pieris napi</i>	Piérïde du navet	+	-
<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la rave	+	-
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	+	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	+	-
<i>Vanessa cardui</i>	La Belle-Dame	+	-
TOTAL ESPECES		16	

## ANNEXE 10 : Coléoptères

Inventaires 2001 et 2003 – Plan de gestion du communal : 2006-2012

CARABIDAE	Philochtus
	Badister bipustulatus
	Stenolophus mixtus
	Lagarus
	Harpalus
	Dromius
	Diachromus
	Brachinus
	Agonum
	Agostenus nigricornis
	Trechus 4striatus (s.l.)
	"mini Trechus"
	Metabletus (s.l.)
	Amara tibialis
	Zezea erythrocnema
PSELAPHIDAE	Paederus
STAPHYLINIDAE	Xantholinus (s.l.)
	Lathrobium
	Quedius (s.l.)
	Coprophilus
	Astenus + Rugilus
	Stilicus
	Tachyporus
	"Aleocharinae"
	Stenus sp.
"AQUATIQUES"	"Dytiques"
	Dryops
SCARABAEIDAE	Aphodius haemorrhoidalis
	Liothorax niger
BUPRESTIDAE	Aphanisticus elongatus
	Aphanisticus emarginatus
	Aphanisticus pusillus
	Trachys scrobiculatus
ELATERIDAE	Cidnopus pilosus
	Agriotes lineatus
	Throscus obscurus
COCCINELLIDAE	Titthaspis sedecimpunctata
	T. sedecimpunctata larves
	Adonia variegata
	"Scymini"
	Rhizobius litura
	Coccinella undecimpunctata
	Coccinella septempunctata
	Coccidula rufa
	Subcoccinella 24punctata
	Propylaea
	Anisosticta
CERAMBYCIDAE	Leptura fulva
	Calamobius filum
CHRYSOMELIDAE	Agrotithassa glabra
	A. glabra larves
	Cryptocephalus rugicollis

	Lema sp.
	Lema cyanella
	Oulema septentrionis
	Oulema melanopus
	Altica carduorum
	A. carduorum larves
	Prasocuris phellandrii
	P. phellandrii larves
	Phratora
	Longitarsus sp.
	Longitarsus luridus
	Longitarsus juncicola
	Longitarsus pratensis
	Longitarsus lycopi
	Longitarsus melanocephala
	Longitarsus brisouti
	Epitrix pubescens
	Chaetocnema sp.
	Chaetocnema conducta
	Chaetocnema chlorophana
	Chaetocnema major
	Chaetocnema obesa
	Chaetocnema arida
	Chaetocnema hortensis
	Chaetocnema concinna
	Chaetocnema subcoerulea
	Dibolia occultans
	Psylliodes chrysocephala
	Psylliodes napi
	Aphthona nigriceps
	Aphthona coerulea
	Mantura chrysanthemii
	Mantura rustica
	Phyllotreta sp.
	Phyllotreta consobrina
	Phyllotreta undulata
	Sphaeroderma testaccum
	"Cassides"
	Cassida viridis
	Hispa atra
CURCULIONIDAE	Apion sp.
	Apion pisi
	Apion trifolii
	Apion carduorum
	Apion violaceum
	Apion intermedium
	Apion difforme
	Apion seniculus
	Apion hydrolapathi
	Apion virens
	Apion frumentarium
	Apion radiolus

	Apion laevicolle
	Sitophilus
	Sitona sp.
	Sitona cinnamomeus
	Sitona discoideus
	Sitona lividipes
	Sitona lineatus
	Sitona gressorius
	Sitona humeralis
	Baris caerulescens
	Gymnetron villosulum
	Tychius pusillus
	Miccotrogus picirostris
	Tanysphyrus lemnae
	Zacladus exiguus
	Rhinoncus
	Trichosilocarum thalhammeri
	Trichosilocarum rufulum
	Rhynchaenus
	Ceutorhynchus sp.
	Notaris acridulus
	Limnobaris pilistriata
	Hypera meles
	Hypera rumicis
	Hypera nigrirostris
	Bagous
	Stenopelmus rufinasus
BRUCHIDAE	Spermophagus sericeus
	Bruchidius nanus (s.l.)
	Bruchus pisorum
DIVERS	Dolichosoma lineare
	Ragonycha fulva
	Cantharis sp.
	Cantharis fusca
	Oedemera nobilis
	Oedemera podagriae
	Malachius spinosus
	Colotes maculatus
	"Lathridiidae"
	"Phalacridae"
	"Mordellidae"
	"Hydrophilidae"
	"Anthicidae"
	"Meligethes"
	Atomaria
	Cyphon
	Cucujidae
	Anobiidae
	Bostrichus
	Cercyon
	Sphaeridium
	Psilothrix

# Les inventaires et périmètres de protection

# Qu'est ce qu'une Z.N.I.E.F.F. ?

## ► Une Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

► Il s'agit d'un inventaire réalisé par des scientifiques de terrain compétents, transmis aux services de l'Etat sous la forme d'un bordereau officiel et validé à l'échelle de chaque région par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature). Chaque fiche ZNIEFF est recensée et évaluée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris qui constitue un fichier national de recensement de la flore et la faune de France. C'est le Préfet de Région qui transmet les fiches ZNIEFF au Muséum.

L'ensemble des fiches ZNIEFF de France permettent de mieux connaître le patrimoine naturel.

Chaque fiche ZNIEFF correspond à un secteur géographique déterminé localisé à l'aide d'une cartographie précise.

Ces fiches sont accessibles à tous dans l'optique d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet, de permettre une meilleure détermination de l'incidence des aménagements sur ces milieux et d'identifier les nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Cet outil a été créé en 1982 par le ministère chargé de l'environnement en coopération avec le Muséum d'histoire naturelle.

Le ministère chargé de l'environnement, représenté localement par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du Logement (DREAL), coordonne la mise en œuvre et l'actualisation de l'inventaire auquel les collectivités peuvent s'associer.

Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche qui comporte :

- des données de premier rang, ou données de synthèse ;
- le contour de la zone ;
- les caractéristiques géographiques et administratives ;
- le descriptif du milieu naturel concerné ;
- des données de second rang, ou données brutes ;
- la liste des espèces animales et végétales présentes ;
- la liste des habitats naturels présents et leurs facteurs d'évolution.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les zones de type I**, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées ;

- **les zones de type II** correspondent à de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Les ZNIEFF de type I peuvent être incluses dans les ZNIEFF de type II.

Le fichier régional est à disposition auprès de chaque direction régionale de l'environnement.

## ► Effets juridiques

- L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.
- Il est destiné à éclairer des décisions émanant de personnalités juridiques diverses et tout particulièrement la politique du ministère chargé de l'environnement. Ainsi, les ZNIEFF font partie des informations que le préfet doit porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements lors de l'établissement des documents d'urbanisme.
- Si la jurisprudence considère que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire tout aménagement, le juge administratif a sanctionné à plusieurs reprises pour erreur manifeste d'appréciation la non prise en compte dans les décisions d'urbanisme du caractère remarquable d'un espace naturel attesté par son inscription à l'inventaire ZNIEFF
- Le juge a parfois considéré que l'atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être protégé

## ► Données chiffrées

- A l'issue de l'inventaire ZNIEFF de première génération, on a recensé 14 836 ZNIEFF pour une surface totale de près de 13,8 millions d'hectares (environ 25% du territoire), dont 12 915 zones de type I (4,5 millions d'hectares) et 1 921 zones de type II (11,9 millions d'hectares).
- Plus de 400 000 données d'espèces végétales et animales ont été centralisées.

# Qu'est ce qu'une Z.I.C.O. ?

## ► Une Zones Importante pour la conservation des Oiseaux

Le nom **zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO** en français, **IBA** en anglais pour **Important Bird Area**), renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. En Europe *ZICO* peut aussi signifier Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux.

L'appellation ZICO est donnée suite à l'application d'un ensemble de critères définis à un niveau international. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces.

## Historique

Alors qu'entre 1980 et 1987 , Le Ministère de l'environnement français sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle lance une série d'enquêtes afin de recenser les sites à protéger, la Birdlife International élabore en 1985, à la demande de la Communauté économique européenne, une liste de sites prioritaires à protéger. En 1989, un répertoire des ZICO en Europe a été publié. Les travaux du ministère français ont permis à partir de 1990 d'établir une première liste de 157 sites intégrés à l'inventaire ZICO. À partir de 1991, l'objectif des autorités françaises était d'avoir un inventaire complet qui a ensuite servi de base à l'inventaire des zones de protection spéciale (ZPS) conformément à la directive européenne 79/409/CEE, dite directive Oiseaux. Le programme canadien des ZICO a été lancé en 1996 par la Fédération canadienne de la nature et Études d'oiseaux Canada, les partenaires canadiens de BirdLife. Il y a aujourd'hui environ 10 000 Zico dans le monde dans plus de 100 pays.

## Chiffres

Les ZICO représentent en moyenne 8,1% de la surface au sol en France.

## ► Effets juridiques

Les effets juridiques d'une ZICO sont similaires à ceux d'une ZNIEFF. Il s'agit avant tout d'un inventaire sans portée réglementaires. La jurisprudence peut cependant faire fait foi si il ya un manquement de prise en compte d'inventaires d'espèces protégées dans des aménagements ou projets.

# Qu'est ce qu'une ZPS, une ZSC, un SIC et un site Natura 2000 ?

► Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites en Europe désignés par chaque Etat pour leur richesse biologique et le rôle qu'ils jouent dans la conservation du patrimoine biologique européen . Ce réseau repose sur deux Directives européennes : la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive habitats de 1992.

Le réseau Natura 2000 intègre à la fois des sites d'intérêt pour les Oiseaux, les Zones de Protection Spéciale (ZPS), et des sites d'intérêt pour les habitats naturels, la flore et la faune autre que les Oiseaux, les Zones spéciales de conservation (ZSC).

Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) découlent de la Directive Oiseaux.

Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) découlent de la Directive Habitats. La désignation d'une ZSC est précédée d'une PSIC (projet de Site d'Intérêt Communautaire) puis d'un SIC (Site d'Intérêt Communautaire) avant d'être validé en ZSC.

Ce sont les espèces et les habitats naturels présents sur les différents territoires qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 soit au titre de la Directive Oiseaux, soit au titre de la Directive Habitats. Ces directives listent les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire qui justifient la désignation de sites Natura 2000. Les inventaires des fiches ZNIEFF et des fiches ZICO ont servi en France à définir les premiers périmètres des sites Natura 2000.

## ► Objectifs et moyens

- Définition des objectifs :
  - Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
  - Eviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
- Dispositif permettant d'atteindre les objectifs :
  - Les mesures permettant d'atteindre les objectifs ainsi définis sont prises dans le cadre de contrats ou de chartes Natura 2000 ou en application de dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment celles relatives aux réserves naturelles, aux arrêtés de biotopes, aux sites classés ou encore à la police de la nature.

- Un document d'objectifs (DOCOB) définit pour chaque site, les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.
- Procédure d'élaboration et d'approbation du document d'objectifs d'un site Natura 2000 :
  - Le préfet désigne par arrêté un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 puis d'en suivre la mise en œuvre.
  - Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements au sein du comité de pilotage désignent parmi eux le président du comité. A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet.
  - Lorsque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements assurent la présidence du comité de pilotage, ils désignent également une collectivité ou un groupement chargé, pour le compte du comité, de porter l'élaboration du document d'objectifs ou d'en suivre la mise en œuvre.
  - Le DOCOB élaboré par le comité de pilotage est soumis au préfet qui l'approuve par arrêté.
  - Le DOCOB est révisé selon les mêmes modalités que celles ayant présidé à son élaboration.

Le site du Marais poitevin dispose d'un Document d'objectifs (DOCOB) approuvé par arrêté préfectoral depuis le 23 décembre 2003. Ce document est téléchargeable sur le site internet du Parc Interrégional du Marais poitevin.

Le comité de pilotage du site du Marais poitevin est présidé par le Préfet de Poitou-Charentes et se réunit en moyenne, une fois par an. Il rassemble l'ensemble des collectivités et acteurs concernés par le site.

Les mesures de gestion et de conservation définies dans le DOCOB d'un site Natura 2000 tiennent compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site, ainsi que des particularités régionales et locales. Elles ne conduisent pas à interdire les activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs au vu des objectifs de conservation et de restauration des habitats et des espèces poursuivis sur le site.

## ► Les différents modes de contractualisation :

- les mesures agrienvironnementales ou MAE sur les parcelles agricoles qui compensent un manque à gagner au regard d'un cahier des charges à respecter
- les contrats Natura 2000 hors SAU qui permettent de pouvoir être remboursé d'un certain nombre de frais engagés pour des actions éligibles
- la charte Natura 2000

Tous ces engagements reposent sur un principe de volontariat et sont signés pour 5 ans entre le Préfet le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Ils donnent tous droit à une exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les propriétés non Bâti.

#### ► Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- Parcelles concernées :
  - Parcelles classées dans l'une des catégories fiscales suivantes : terres ; prés et prairies naturels, herbages et pâturages ; vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes ; bois, aulnaies, saussaies, oseraies ; landes, pâtis, bruyères, marais ; lacs, étangs, mares, salins, salines et marais salants.
  - Parcelles qui figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB.
- Conditions d'octroi de l'exonération fiscale :
  - Le propriétaire doit avoir souscrit un engagement de gestion prenant la forme d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 pour une durée de cinq ans ;
  - Lorsque les parcelles sont données à bail en application de l'article L. 411-1 du code rural, l'adhésion à la charte et le contrat Natura 2000 doivent être cosignés par le preneur ;
  - Le propriétaire doit avoir fourni au service des impôts l'engagement souscrit avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable.
- L'exonération fiscale est applicable pendant cinq ans et est renouvelable.
- L'Etat compense chaque année, au bénéfice des communes et des EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes résultant de cette exonération fiscale.

#### ► Etudes d'incidence :

Une évaluation des incidences des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement :

- Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, dont la réalisation peut affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.
- L'étude d'impact, la notice d'impact et le document d'incidences " loi sur l'eau " tiennent lieu de dossier d'évaluation des incidences s'ils satisfont aux prescriptions du régime d'évaluation des incidences.
- Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation de leurs incidences.

- L'évaluation des incidences porte sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site. Elle est proportionnée à la nature et à l'importance des programmes ou projets. Elle est jointe au dossier de demande d'autorisation ou d'approbation administrative.
- Les travaux, ouvrages ou aménagements dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 peuvent néanmoins être autorisés ou approuvés s'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes, s'ils sont justifiés par des raisons impératives d'intérêt public, et si des mesures compensatoires, à la charge du bénéficiaire des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement, sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaire, l'autorisation pour ces travaux, ouvrages ou aménagements ne pourra être donnée que pour des motifs liés : à la santé ou à la sécurité publique ; aux avantages importants procurés à l'environnement ; ou à d'autres raisons impératives d'intérêt public, après avis de la Commission européenne.
- Lorsqu'un programme ou projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement est réalisé sans évaluation préalable des incidences, sans l'accord requis ou en méconnaissance de l'accord délivré, l'intéressé est mis en demeure d'arrêter l'opération et de remettre le site dans son état antérieur. Si l'intéressé n'a pas obtempéré, l'autorité administrative peut :
  - Ordonner à l'intéressé de consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant du montant des opérations à réaliser, laquelle lui est restituée au fur et à mesure de l'exécution des mesures prescrites ;
  - Faire procéder d'office, aux frais de l'intéressé, à la remise en état du site.

Une liste nationale des projets soumis à étude d'incidence Natura 2000 figure dans le Décret no 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

#### ► Données chiffrées

- Sites transmis à la Commission Européenne (juillet 2005) :
  - Au titre de la directive " Habitats " : 1226 sites proposés à la Commission européenne, soit 4 279 610 hectares (7,79 % du territoire national).
  - Au titre de la directive " Oiseaux " : 201 sites notifiés à la Commission européenne, soit 1 694 344 hectares (3,09 % du territoire national).
- DOCOB (Juillet 2005) :
  - Sites pour lesquels une démarche d'élaboration du DOCOB est engagée ou achevée : 867.
  - DOCOB " opérationnels " : 360.
- Contrats Natura 2000 :
  - Année 2002 : 3 contrats Natura 2000 signés.
  - Année 2003 : 71 contrats Natura 2000 signés.
  - Année 2004 : 123 contrats Natura 2000 signés.
  - Plus de 1700 contrats d'agriculture durable " Natura 2000 " signés.

# DOCUMENTS TECHNIQUES

